

L'Echo des Iles



Sommaire

Le mot du maire	3	Vie associative	22
Vie communale	4	Rock & Volley	22
Bilan financier	4	Le comité des Fêtes	22
Elections sénatoriales	6	L'âge d'or	23
Elections départementales	6	S.O.S. CPI Arenthon	23
Manifestations	7	Association Mer-Montagne	24
Nos aînés	8	Téléthon 2014	24
Transports collectifs	9	Nature et Environnement en Pays Rochois	25
Bibliothèque municipale	10	Vie intercommunale	26
Commission culture	11	Résumé des conseils communautaires	26
Urbanisme	12	SIVU - Espace Nautique des Foron	29
Environnement	14	Comptes rendus	30
Travaux	18	Conseil municipal du 06/10/2014	30
Attention, c'est l'été	18	Conseil municipal du 05/11/2014	32
		Conseil municipal du 11/12/2014	34
		Conseil municipal du 07/01/2015	37
		Conseil municipal du 02/02/2015	37
		Urbanisme	38
		Etat-Civil	39
Vie scolaire et périscolaire	20	Agenda	couverture
Service Enfance jeunesse et sport	20		

Pour illustrer ce numéro de l'Echo des Iles, nous avons demandé au directeur de l'Ecole d'Arenthon, M. Guy Decroux, si les enfants de l'Ecole pouvaient dessiner leur village. Nous les remercions tous, instituteur, institutrices et tous les enfants d'avoir ainsi participé à la réalisation de ce numéro. Bravo à nos artistes.

Infos pratiques

Coordonnées de la mairie :

Adresse : 22, route de Reignier
Tél. : 04 50 25 51 87
Fax : 09 70 62 36 70
e-mail : commune.arenthon@orange.fr
site : www.arenthon.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9 h 00 - 12 h 00
Mardi : 14 h 00 - 18 h 00
Mercredi : 8 h 30 - 11 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00
Jeudi : 14 h 00 - 19 h 00

Permanence de M. le Maire (sur rendez-vous) :
le lundi de 9 h 00 à 11 h 30
et le jeudi de 15 h 00 à 18 h 00.
Rencontre avec les adjoints : sur rendez-vous.

Service Enfance Jeunesse et Sport :

Téléphone : 04 50 25 51 83
ou jeunesse-sport@arenthon.fr

Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR):

1, place Andrevetan
74800 Roche Sur Foron
Tél. : 04 50 03 39 92
Horaires d'ouverture :
Lundi à Jeudi : 8h00-12h00 ; 13h30-17h30
Vendredi : 8h00-12h00 ; 13h30-17h00

Astreintes :

Les astreintes ne sont à contacter
qu'en cas d'urgence seulement.

Astreinte Syndicat d'Eau :

Tél. 06 76 01 57 58

Astreinte Assainissement Bellecombe :

Tél. 06 77 04 19 50

Astreinte Assainissement C.C.P.R. :

Tél. 06 60 50 97 97

Le mot du Maire

Dans le bulletin de juin 2014, je vous annonçais que plusieurs projets immobiliers allaient voir le jour durant les prochaines années. Au printemps 2015 cela devient une réalité ; nous élus, nous voulons être vigilants sur la croissance de la population d'Arenthon, croissance cadrée par les différentes directives du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : à savoir 2 % de logements de plus par an ; création de logements à location aidée ; densification du centre village ; toutes ces recommandations ne peuvent que faire augmenter notre population.

Actuellement, vu le nombre de projets qui commencent ou qui sont en élaboration, les 2 % d'augmentation de logements par an sont largement dépassés ; que pouvons nous faire ? Après renseignements auprès des services de l'Etat, nous ne pouvons pas empêcher toutes ces constructions ; aucun texte de loi n'existe ; juridiquement face à cette directive du SCOT nous n'avons aucun moyen de gestion : empêcher un projet de débiter nous conduit au tribunal. Les seuls moyens que nous avons passent par le dialogue avec les promoteurs, d'étaler ces réalisations sur plusieurs tranches et d'instruire les permis de construire avec rigueur ; cela n'empêchera pas la population d'augmenter ; si tous ces projets se réalisent nous serons 2 000 habitants en 2020. Evidemment cela sera une augmentation assez conséquente mais qui nous apportera des moyens pour maintenir nos services de proximité. Pour garder une bonne qualité de vie dans notre village, il faudra : apprendre à nouveau à vivre ensemble, avoir une place pour tout le monde, se respecter.

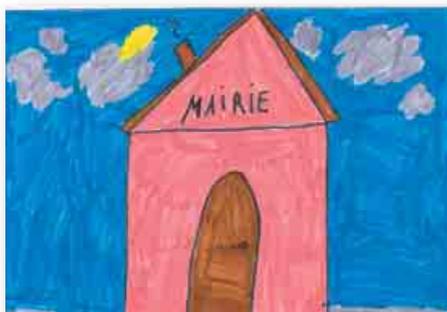
L'année 2015 va être une année charnière pour la communauté du Pays Rochois et les communes qui la composent. Le plan d'économie nationale impose en effet aux collectivités locales de redéfinir leur mode de fonctionnement tout en conservant une qualité de service aux usagers. Les champs d'intervention des communes et de la CCPR vont évoluer : mutualisation des services avec quels moyens financiers et humains ? Un bureau d'études travaille avec les élus pour nous élaborer des pistes qui seront étudiées, discutées afin de définir un bon fonctionnement ; pour l'Etat cela devrait générer des économies.

Comme vous le voyez, durant ce mandat de nombreuses réflexions puis décisions seront prises sur l'avenir de nos communes ; avenir qui passera obligatoirement par de grands changements.

Avant que tous ces changements arrivent, nous poursuivons nos projets ; durant les années 2015 et 2016, la construction de la micro-crèche va se poursuivre ; ce chantier a du être stoppé afin de régler des problèmes imprévus ; la construction des trottoirs route de Reignier va commencer durant le deuxième semestre 2015 ; des travaux d'agrandissement des bureaux du Secrétariat vont débiter mi-mai ; nous nous excusons pour les dérangements que cela va créer.

Tous ces changements annoncés n'altèrent en rien notre motivation et notre désir de maintenir un agréable cadre de vie à Arenthon. Au nom de tous les élus, je vous souhaite un bon été plein de soleil.

Alain Velluz



Vie communale

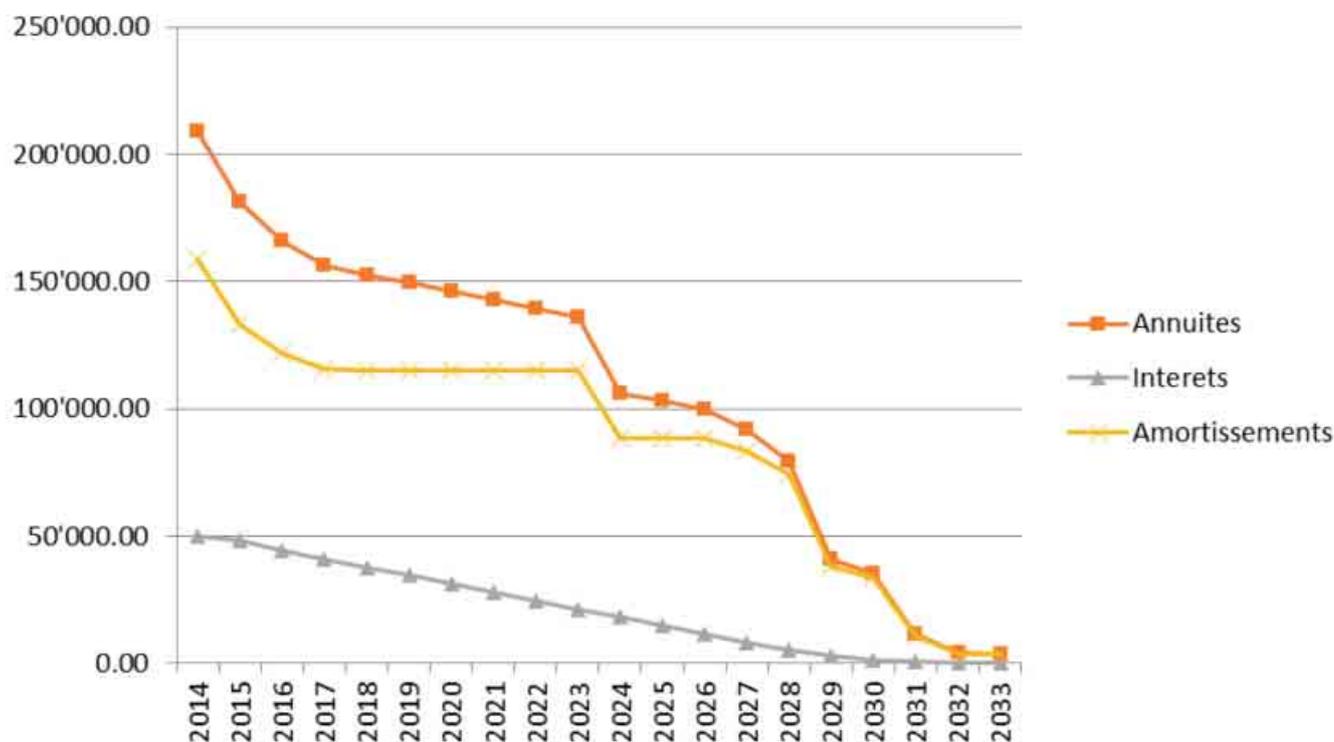
■ Bilan financier pour l'exercice 2014

L'année 2014 a été marquée par la fin du précédent mandat, et le commencement d'une nouvelle équipe. Toutefois, notre état d'esprit reste le même : poursuivre une démarche de contrôle et de maîtrise de nos équilibres financiers, en conduisant les projets qui avaient été annoncés, et qui assurent une évolution continue de la vie dans notre commune.

Au terme de cet exercice, nous vous communiquons quelques chiffres qui confirment le maintien d'une bonne santé financière de notre commune.

Le ratio des dépenses incompressibles, tels que les charges de personnel, les intérêts d'emprunts, reste très favorable. Il est de 29 % alors que le seuil d'alerte est fixé à 65 %. Nous conservons un bon indicateur en ce qui concerne notre capacité à financer l'investissement sur fonds propres. Enfin, il faut préciser que, bien que le ratio qui mesure l'encours de la dette s'approche du seuil d'alerte fixé à 121 %, celui-ci sera rapidement corrigé favorablement.

Profil d'extinction de la dette sur 20 ans

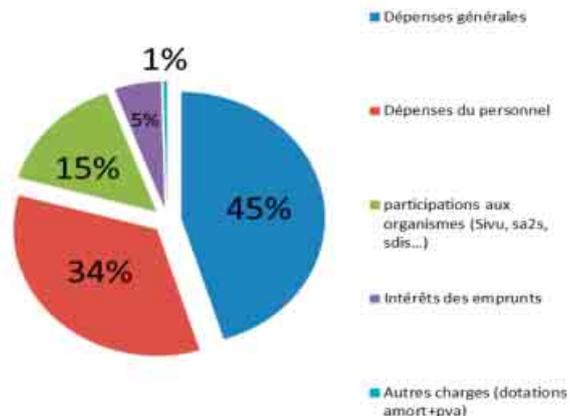


Compte-tenu de ces résultats, le Conseil Municipal a décidé une nouvelle fois de ne pas augmenter les taxes pour cette année 2015.

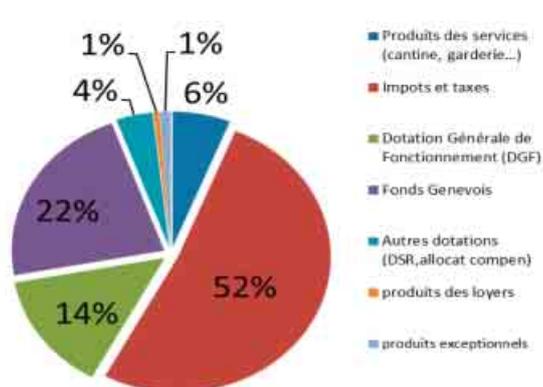
L'ANNÉE 2014 :

Dépenses de fonctionnement : 47 % de nos dépenses ont été consacrées au fonctionnement, pour un montant total de **972 900 euros**. Cela représente une hausse de 3 % par rapport au réalisé de 2013, et cela confirme l'atteinte de l'objectif de maîtrise du niveau de nos dépenses.

Dépenses de fonctionnement 2014



Recettes de fonctionnement 2014



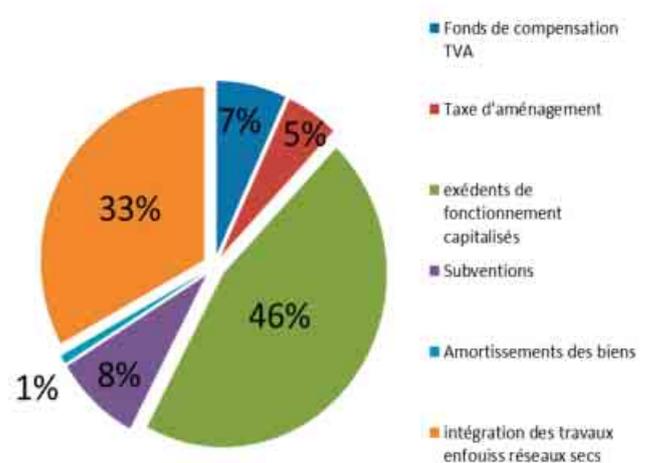
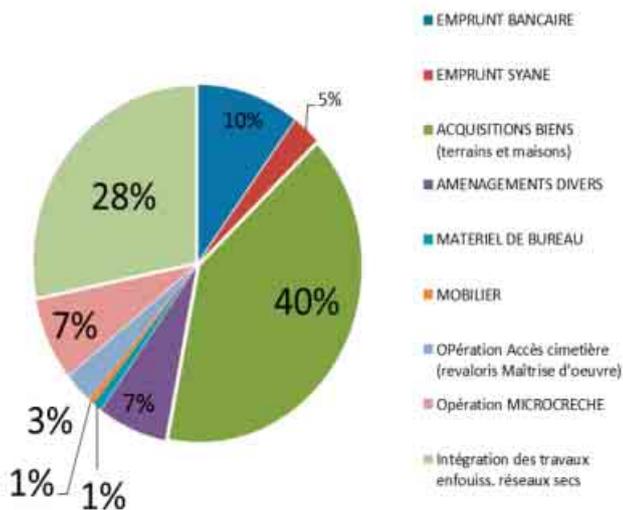
Dépenses d'investissement : 53 % de nos dépenses ont été consacrées à l'investissement, pour un montant total de 1 079 752 euros.

Les principaux projets qui ont été réalisés sont les suivants :

- **Acquisition Maison Rosnoblet en partenariat avec le Conseil général :** Montant de l'acquisition : 304 800 € TTC avec une subvention du Conseil Général de 50 000 €.
- **Acquisition de la maison Mitoyenne Tronchet impasse de l'école :** Montant de l'acquisition : 90 000 € TTC €.
- **Amélioration des bâtiments (chauffage, sanitaires...)** : Montant dépensé : 22 000 € TTC
- **Installation de chicanes Hameau de Publet :** Montant dépensé : 35 000 € TTC

Dépenses d'investissement 2014

Recettes d'investissement 2014



Le budget d'investissement pour 2015 :

Les projets les plus importants, pour cette année 2015, sont les suivants :

- **Création d'une micro-crèche :** Coût réévalué : 1 200 000 € – La réalisation des travaux est prévue sur les deux exercices 2015 et 2016.
- **Route des chars - Reprise des accotements :** Coût estimé : 84 000 € – La réalisation des travaux est prévue sur les trois exercices 2015, 2016 et 2017.
- **Création de trottoirs sur la RD19 :** Coût estimé : 372 000 €
- **Aménagement de l'accueil mairie :** Coût estimé : 62 000 €



Vie communale

■ Elections sénatoriales

Le 28 septembre dernier, les grands Electeurs ont été appelés à voter pour les élections sénatoriales.

Au nombre de 1 905 (6 députés, 3 sénateurs, 17 conseillers régionaux, 34 conseillers généraux et 1 845 délégués des conseils municipaux dont 5 pour Arenthon), ils ont élu les 3 sénateurs représentant notre département : Jean-Claude CARLE (UMP), Loïc HERVE (UDI), Cyril PELLEVAT (UMP).



Jean-Claude CARLE a été ré-élu avec 29,84 % des voix et entame ainsi son troisième mandat de sénateur (1^{ère} élection le 24 septembre 1995).

Vice-Président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, il fait partie du groupe d'études "Développement économique de la montagne" et est président du groupe interparlementaire d'amitié France-Québec.

Il peut être contacté par mail à l'adresse "jean-claude.carle@wanadoo.fr" ou à sa permanence parlementaire (84, Chemin des Communes - 74570 GROISY - Tél. : 04.50.77.30.98).



Loïc HERVE, maire de Marnaz et président de la Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes, a fait son entrée pour la première fois à la chambre haute en recueillant 19,14 % des voix.

Il est président du groupe interparlementaire d'amitié France-Bulgarie et membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, membre de la délégation sénatoriale à la prospective.

Il peut être contacté par mail à l'adresse "l.herve@senat.fr" ou à sa permanence parlementaire (114, Rue des Prés Collets - 74460 MARNAZ - Tél. : 04.50.98.35.05)



Cyril PELLEVAT, 3^{ème} plus jeune sénateur de France, maire d'Arthaz Pont-Notre-Dame, débute également son premier mandat après avoir recueilli 21,82 % des suffrages.

Il est membre de la commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire et secrétaire de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Il assure également la fonction de président du groupe interparlementaire d'amitié France-Suisse.

Il peut être contacté par mail à l'adresse "c.pellevat@senat.fr" ou à sa permanence Parlementaire (7, Avenue du Parmelan - 74000 ANNECY - Tél. : 04.50.52.64.20)

■ Elections départementales

Les 22 et 29 mars derniers, se sont tenues les élections départementales, anciennement appelées "élections cantonales".

Deux communes de la Communauté de Communes du Pays Rochois ont récemment changé de canton, passant de celui de La Roche-sur-Foron à celui de Bonneville : Saint-Pierre-en-Faucigny et Arenthon.

Nous avons donc été appelés à élire, pour 6 ans, un binôme de conseillers départementaux (une femme et un homme) pour le canton de Bonneville : le binôme élu (67,45 % des suffrages exprimés au deuxième tour) se compose d'Agnès GAY et de Raymond MUDRY (DVD).

Le rôle des conseillers départementaux est de représenter la population et les acteurs (associations, élus, acteurs économiques) du canton au sein de l'assemblée départementale.



Agnès GAY

44 ans, infirmière, elle effectue son deuxième mandat d'élue à la mairie de Bonneville où elle est adjointe aux affaires sociales.

Elle est présidente de la commission "Action Sociale, Santé, Prévention, Insertion".



Raymond MUDRY

65 ans, conseiller général sortant du canton de Bonneville et ancien maire de Marignier, il est le 2^{ème} vice-président de l'assemblée départementale plus particulièrement en charge des finances, Rapporteur général du budget et des relations avec le monde combattant.

Il fait également partie des 15 représentants du Conseil départemental de la Haute-Savoie au sein de l'Assemblée des Pays de Savoie (APS).

■ Manifestations

LE 11 NOVEMBRE 2014

Le 11 novembre 2014, on célébrait le centenaire de la Grande Guerre 14/18 : la grisaille et le froid semblaient être de circonstance pour la commémoration de ce triste anniversaire, mais les Arenthonnais et Arenthonnaises furent nombreux à se mobiliser et se rassembler place de la Mairie, pour un "temps de mémoire partagée" ; pour rendre un vibrant hommage aux héros, aux victimes tombées pour la France en 1918.

La cérémonie s'est déroulée devant le Monument aux morts : après le discours officiel de Monsieur le Maire, puis le dépôt de la gerbe, Marie-Pierre Décarroux et Guy Decroux ont lu quelques lettres de poilus : témoignages poignants de l'enfer vécu par nos aïeux sur le champ de bataille, dans les tranchées, de temps forts sanglants, mais témoignages courageux et plein d'espoir...



Comme pour faire appel aux mémoires des familles, ce sont les enfants des écoles, accompagnés de leurs instituteurs, de leurs parents, qui ont entonné "La Marseillaise" : après la disparition des survivants du conflit, ce fut un moment fort de transmission entre générations.

Outre la municipalité, on saluait la présence des anciens combattants, porte-drapeau, des pompiers, les gendarmes, les associations, mais chacun avait du mal à contenir son émotion.

A l'issue de la cérémonie, tout le monde était invité à se reconforter en partageant le verre de l'amitié, autour d'un buffet froid.

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Le vendredi soir 16 janvier, M. le maire A. Velluz et les élus accueillaient les Arenthonnais pour la cérémonie d'échanges de vœux : ils étaient nombreux à répondre présents, et la salle des associations était bondée : on notait la présence du Conseiller Général Denis Duvernay, de nombreuses personnalités, autorités, et élus des communes voisines.

En préambule, le maire a demandé de respecter une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Paris.

Puis, après le bilan des nombreuses réalisations et faits marquants qui ont jalonné l'année écoulée, il évoqua plus particulièrement l'implication importante de la commune pour la mise en place des activités périscolaires (dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires) ; il souligna aussi l'agrandissement de l'équipe municipale depuis les dernières élections.

Pour mener à bien tous les projets engagés et à venir, le maire formulait le vœu que 2015 se poursuive avec ce même état d'esprit, cette même volonté des élus de travailler au bénéfice de la population, du "mieux vivre ensemble"...

Parmi les perspectives de la nouvelle année : la construction de la micro-crèche, travaux pour



l'accessibilité à la mairie des personnes à mobilité réduite, travaux de voirie, etc... non sans rappeler les contraintes budgétaires qui s'imposent aux communes, confrontées au contexte économique actuel, et à la baisse significative de la dotation de fonctionnement de l'état.

Denis Duvernay a ensuite pris la parole en présentant "pour la dernière fois" ses vœux pour l'année 2015 : année du "changement", puisque suite à la réforme territoriale, la commune d'Arenthon sera désormais rattachée au canton de Bonneville : à son grand regret, ayant toujours entretenu d'excellentes relations avec les élus de ce village "dynamique"!!! En terme d'actions

Vie communale

menées par le Conseil Général, il rappelait un volet important : l'aide apportée aux collectivités, et un projet novateur : favoriser la réalisation de domiciles regroupés pour les seniors.

A son tour, il fut remercié par le maire pour sa disponibilité, son écoute et le dialogue au service de la municipalité et des habitants, durant toutes ces années écoulées.

Le maire conclut en remerciant l'implication et le dévouement des employés municipaux, de l'équipe municipale, puis en présentant ses vœux de bonheur et de santé, il convia l'assemblée à se retrouver autour du verre de l'amitié.

ANNIVERSAIRE DE NOTRE CENTENAIRE

Le village a le plaisir de compter désormais une centenaire en la personne de M^{me} BALSINGER. Née le 17 mai 1915 à Saint Jean de Tholome M^{me} BALSINGER après une vie de travail coule désormais des jours heureux auprès de sa fille M^{me} BOUCLIER Arlette, entourée de tous les siens.

C'est une personne coquette et encore très alerte qui fait sa petite promenade journalière et qui n'hésite pas à donner « un petit coup de main » à sa fille pour préparer les repas.

M. le Maire et M^{me} Coudurier adjointe lui ont rendu dernièrement une petite visite afin de lui offrir au nom de la commune une composition florale et tous les Arenthonnais se joignent à eux lui souhaiter un très bon anniversaire.



Nos aînés

NOS AÎNÉS SONT GÂTÉS !

L'ambiance, comme le temps, était au beau fixe le dimanche 12 avril.

Une soixantaine de personnes de plus de soixante-dix ans se sont retrouvées à l'invitation de la commune, autour d'un excellent repas préparé par la société LEZTROYS. Les tables avaient été dressées et le service assuré par les membres du conseil municipal et du CCAS.

Katia est venue avec sa superbe voix, chanter quelques morceaux qui ont ravi le public.

Les aînés présents ce jour-là, M. Morel et M^{me} Burnod, ont été honorés, et la journée s'est terminée dans la bonne humeur générale.



Au programme de nos aînés, la prochaine sortie de printemps qui est prévue le vendredi 12 juin, avec la visite du musée des pompiers à Sciez, un repas « filet de perches » à Anthy et la visite des jardins du château de Vuillerins en Suisse.

Nous rappelons que pour les personnes de plus de soixante ans qui seraient intéressées par ces promenades et qui ne recevraient pas les invitations, qu'il suffit de s'inscrire en mairie.

LE CODERPA est une instance consultative placée auprès du Conseil Général. Il est composé de membres nommés par arrêté du Président du Conseil Général :

- 16 Retraités représentants départementaux des associations et organismes syndicaux,
- 10 professionnels en activité représentant les principales professions concernées par l'action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées,
- 10 responsables et financeurs représentant les collectivités locales, les principaux organismes apportant par leur intervention et leurs financements une contribution significative en faveur des personnes âgées,
- 6 personnes qualifiées.

Le CODERPA constitue un lieu de réflexion, de concertation et d'information. Il travaille en commissions ou groupes de travail, qui sont ouverts à toute personne intéressée et motivée, et sont animés par des membres du Bureau. Il intervient dans des forums et réunions publiques, siège dans divers assemblées et organismes.

Il organise des « Points Rencontres » dans des communes, en invitant les retraités et personnes âgées de ladite commune à venir découvrir le CODERPA, s'informer sur leurs droits et échanger sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Il organise sa Journée départementale, avec un thème et un lieu différents, chaque année, en Haute-Savoie.

Pour suivre les travaux du CODERPA 74 : www.coderpa.74.haute-savoie.net.



Transports collectifs

TICKETS PROXIMITI

La Mairie met à disposition de certains publics des tickets de bus gratuits pour le service de transport PROXIMITI, après étude de la situation familiale et financière du foyer.

Cela concerne :

- **Demandeurs d'emploi**

Pièces à fournir :

- Un justificatif d'inscription pôle emploi
- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile

- **Personnes avec des faibles revenus**

Pièces à fournir :

- Un avis de non-imposition (Année N ou N-1)
- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile

- **Personnes âgées**

Pièces à fournir :

- Un avis de non-imposition (Année N ou N-1)
- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile

- **Personnes invalides ou handicapées**

Pièces à fournir :

- Un avis de non-imposition (Année N ou N-1)
- Une carte d'invalidité
- Une pièce d'identité

Pour tous renseignements, nous vous invitons à vous adresser au Secrétariat de la Mairie.



Vie communale

■ Bibliothèque municipale

UNE BIBLIO POUR TOUTE LA FAMILLE

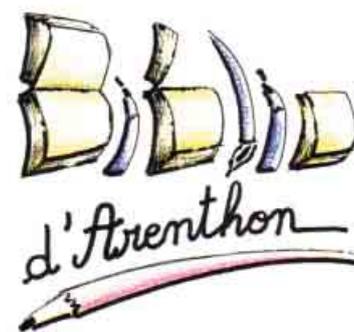
La bibliothèque est un lieu chaleureux et accueillant avec son coin lecture et son espace enfants. Un fond de 4 800 ouvrages divers et variés (BD, fonds Savoie, romans, documentaires, albums enfants) vous y attend ainsi qu'une sélection de magazines adultes (Psychologie, Art et décoration, Système D, 60 millions de consommateurs, Terre Sauvage), et enfants (Wakou, j'apprends à lire, Histoires pour les petits, Wapiti, Science & Vie Juniors).

Un fond en perpétuelle évolution grâce à des achats réguliers de nouveautés et au partenariat avec la bibliothèque départementale d'Annecy.

Vous pourrez emprunter 6 documents dont 3 BD et 1 nouveauté par personne pour une durée de 4 semaines. La bibliothèque est un lieu ouvert à tous, enfants, ados, adultes. L'inscription est gratuite. Il vous suffit de remplir un formulaire d'adhésion*, et dès la semaine suivante vous pourrez faire votre premier emprunt.

Venez découvrir notre biblio ! L'équipe se fait un plaisir de vous rencontrer.

*Les formulaires sont également disponibles en Mairie.



A noter dans vos agendas :

- mercredi 20 mai 2015 à 19h30 :
Rencontre avec l'Auteur Jean-Daniel Baltassat



- Du 30 mai au 30 juin :
Exposition « L'ART DE LA RÉCUP »
Exposition d'œuvres artistiques réalisées par les Arenthonnais(es) à partir de matériaux recyclés.
Pour plus d'informations :
www.arenthon.fr ou
www.bm.arenthon.fr



- Lettres Frontières : prix littéraire 2015-2016

Si vous aimez lire et souhaitez rejoindre notre groupe de lecteurs, contactez la bibliothèque par email, par téléphone ou venez nous voir aux horaires d'ouverture, nous serons ravies de vous donner toutes les infos et de répondre à vos questions.

Bibliothèque Municipale d'Arenthon

Maison des Associations

2^{ème} étage (avec ascenseur)

Téléphone : 04 50 07 62 57

E-mail : bibliotheque.arenthon@orange.fr

Internet : bm.arenthon.fr

(ou www.arenthon.fr → services communaux)

Nouveaux horaires d'ouverture :

Lundi de 15h30 à 18h30

Mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30

Samedi matin de 10h00 à 11h30

Vacances scolaires :

mercredi et vendredi uniquement

Pendant les vacances d'été, la bibliothèque sera fermée du 8 au 31 août inclus.



CONCOURS NATIONAL DE LECTURE

Samedi 21 février - Grande première à la bibliothèque d'Arenthon qui organise le premier tour d'un concours national de lecture - réservé aux CM2- « Les petits champions de la lecture ».

10h : le concours commence dans une ambiance à la fois sérieuse et bon enfant.

Chloé, Clovis, Jade, Léonie, Maëly et Sam vont s'affronter en public par la seule force de la voix !

Plus sérieusement... chacun va lire un texte de son choix, d'une durée de 3 minutes, devant un jury qui ne leur est pas inconnu mais qui les impressionne tout de même beaucoup.

En effet, il s'agit de Guy Decroux, le directeur de l'école ; d'Anne-Catherine Mouchet, bibliothécaire à Genève ; de Chantal Coudurier, 1ère adjointe ; de Jacqueline Rochefeuille, institutrice retraitée pratiquant le théâtre en amateur et Françoise Gonet, professeur d'art dramatique à Genève.

Cette dernière avait organisé au préalable (avec Marie-Claire Fillion, une autre bénévole de la bibliothèque) des séances d'entraînement pour les candidats.

A l'issue de ce premier tour, et après une longue et difficile délibération du jury, Sam a été désigné vainqueur.

Le 7 mars 2015, il a représenté Arenthon lors de la finale locale à la médiathèque de Reignier et a obtenu la seconde place.

La finale nationale aura lieu à Paris, à l'Académie Française le 24 juin 2015.

A la demande générale, un premier tour à la bibliothèque d'Arenthon sera reprogrammé l'an prochain.



Commission culture

VISITE DE L'EXPOSITION « MATISSE EN SON TEMPS »

Une sortie est organisée par la Commission Culture le mardi 7 juillet 2015, avec les voyages Gal : visite de la Fondation Gianadda à Martigny, pour l'exposition « Matisse en son temps ». La visite est commentée par un conférencier, puis visite libre de l'exposition.

Départ d'Arenthon en car à 13h00 et départ de Martigny à 18h00.

Les inscriptions se font à la Mairie ou à la Bibliothèque d'Arenthon aux horaires d'ouverture habituels. Le règlement de 42 euros sera demandé à l'inscription par chèque à l'ordre de GAL.



WELCOME TO « TEA OR COFFEE »

Depuis le mois de janvier, la Commission Culture propose des rencontres deux fois par mois à la Bibliothèque pour discuter en anglais.

Quelques explications sur ces rencontres "Tea or coffee" : Le but de ces rencontres est de converser en anglais entre personnes qui souhaitent parler ou juste écouter l'anglais. Ce n'est pas une leçon d'anglais !

Alors comment ça marche ?

- A partir du moment où l'on franchit la porte, on ne parle QU'EN ANGLAIS.
- On choisit un sujet (par exemple "les vacances") et on en discute ensemble.
- Durée de la rencontre : une heure.
- Participation gratuite avec thé ou café et biscuits offerts par les organisateurs.

Pourquoi propose-t-on ces rencontres ?

Beaucoup de gens se rendent compte que leur « anglais scolaire » ne suffit pas en vacances et aimeraient avoir

la possibilité de pratiquer ou écouter des discussions en anglais.

- **Où ?** A la bibliothèque municipale (Maison des Associations) de 9h30 à 10h30.

- **Quand ?** Découvrez les prochaines dates de ces rencontres sur les sites www.arenthon.fr ou www.bm.arenthon.fr

- **Public concerné :** à partir de 18 ans jusqu'à 100 ans (pas d'enfants).

Les rencontres « Tea or Coffee » font une pause durant les mois de juin à août, mais reprendront pour votre plus grand plaisir début septembre.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter Madame Janet FREMEAUX, responsable de la Commission Culture/Bibliothèque, par mail : janet.fremaux@orange.fr

Vie communale

Urbanisme

INFORMATIONS UTILES

LA SURFACE DE PLANCHER :

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des embrasures des portes et fenêtres, des vides et trémies, des aires de stationnement, des combles, des locaux techniques et des caves ou celliers ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation.

L'EMPRISE AU SOL :

Afin de déterminer si votre projet est soumis à permis ou à déclaration préalable, il faut, en plus de sa surface de plancher, évaluer son emprise au sol. L'emprise au sol d'une construction correspond à la projection verticale de son volume. Sont ainsi pris en compte : l'épaisseur des murs extérieurs de la construction, les balcons, les auvents...

LE CHANGEMENT DE DESTINATION :

Le Code de l'Urbanisme définit neuf destinations possibles pour une surface existante : habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt et service public ou d'intérêt collectif. Changer la destination consiste à passer de l'une à l'autre. Les changements de destination sont soumis à permis de construire lorsqu'ils sont réalisés avec travaux modifiant les structures porteuses de la construction ou la façade. Dans les autres cas, les changements de destination sont soumis à déclaration préalable.

Les membres de la Commission Urbanisme se réunissent, en général, tous les quinze jours, le jeudi.

Merci de bien vouloir vous renseigner auprès de la Mairie, et ce, afin de connaître la date de la prochaine commission pour le dépôt de votre dossier. Ce dernier devra être transmis auprès du Secrétariat, au plus tard, le mardi soir précédant la réunion.



PERMIS DE CONSTRUIRE OU DECLARATION PREALABLE :

QUEL DOSSIER POUR QUELS TRAVAUX ? (RECUPITULATIF DES PROJETS LES PLUS COURANTS)

LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

NATURE DES TRAVAUX	FORMALITES
CAS GENERAUX	
création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 20 m ² , quelle que soit la hauteur	permis
création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m ² , sans dépasser 20 m ² , et hauteur inférieure ou égale à 12 m	déclaration préalable
création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m ² , sans dépasser 20 m ² , et hauteur supérieure à 12 m	permis
création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m ² et hauteur supérieure à 12 m	déclaration préalable
LES PISCINES	
dont la couverture a plus de 1,80 m de haut, quelle que soit la superficie	permis
dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m ² , non couvertes ou dont la couverture fait moins de 1,80 m de hauteur au-dessus du sol	déclaration préalable
dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 m ² , non couvertes ou dont la couverture fait moins de 1,80 m de hauteur au-dessus du sol	aucune
LES MURS (autres que les murs de soutènement et de clôture)	
d'une hauteur supérieure ou égale à 2 m	déclaration préalable
de soutènement	aucune
LES CLOTURES	
Le Conseil Municipal a décidé de soumettre les clôtures à déclaration	déclaration préalable

AUTRES TRAVAUX ET CHANGEMENTS DE DESTINATION SUR CONSTRUCTION

EXISTANTE

NATURE DES TRAVAUX	FORMALITES
CAS GENERAUX	
création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m ² , sans dépasser 20 m ²	déclaration préalable
création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m ² , sans dépasser 20 m ²	déclaration préalable
création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m ²	permis
en zone urbaine d'une commune couverte par un P.L.U. : création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m ² , sans dépasser 40 m ² , si surface de plancher totale de la construction ne dépasse pas 170 m ²	déclaration préalable
LES CHANGEMENTS DE DESTINATION	
avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade	permis
sans travaux ou avec travaux ne modifiant pas les structures porteuses ou la façade	déclaration préalable
LES AUTRES TRAVAUX	
les travaux d'entretien ou de réparation ordinaire	aucune
les travaux de ravalement ou ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur	déclaration préalable

AMENAGEMENTS

NATURE DES TRAVAUX	FORMALITES
LES LOTISSEMENTS	
qui prévoient la création ou l'aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots et internes au lotissement	permis
sans création de voies, d'espaces ou d'équipements communs internes	déclaration préalable
AUTRES AMENAGEMENTS	
coupes et abattage d'arbres dans les espaces boisés classés	déclaration préalable

DEMOLITIONS

NATURE DES TRAVAUX	FORMALITES
travaux démolissant ou rendant inutilisable tout ou partie d'une construction située dans une commune ou une partie de commune où le conseil municipal a décidé d'instituer le permis de démolir	permis

■ Environnement

LA DÉMOUSTICATION : L'AFFAIRE DE CHACUN

Derrière le mot moustique se cache une grande variété d'espèces. En Rhône-Alpes, on en dénombre pas moins de 37. Elles présentent des différences d'habitat, de comportement et des périodes distinctes de développement. Cependant, toutes ces espèces ont un cycle de développement similaire en 2 périodes : une phase aquatique, qui est celle du développement larvaire et nymphal et une phase aérienne, pendant laquelle l'adulte vole et s'accouple. Seule la femelle, après avoir été fécondée, pique et se gorgeant de sang récupère ainsi les protéines indispensables à la maturation de ses œufs.

Les Conseils départementaux de cinq départements (Ain, Isère, Rhône, Savoie et Haute-Savoie) ont mis en place un établissement public spécialisé dans la lutte contre ces insectes : l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD) dont le périmètre d'action est défini par un arrêté préfectoral et le financement apporté par les départements et les communes.

Le plan d'attaque de l'EIRAD vise deux cibles stratégiques. Les moustiques dits « ruraux », d'une part, qui prolifèrent dans les zones naturelles inondées et dont le rayon d'action se compte en kilomètres. Un produit larvicide certifié biologique issu d'une bactérie (*Bacillus thuringiensis israelensis* ou Bti) est répandu dans les secteurs inondés notamment à l'aide de pompe à dos. Très sélectif, ce produit ne cible que les larves de moustiques dont il détruit le tube digestif et n'empêche pas le développement de toutes les autres petites bêtes. Et puis, il y a d'autre part, le moustique dit « urbain » qui répond au nom scientifique de « *Culex pipiens* ». Son rayon d'action est de l'ordre de quelques centaines de mètres.

Ses victimes sont souvent à l'origine de leur malheur. En effet, bassins, pneus, bidons, pots de fleurs et de manière générale tout ce qui peut recueillir de l'eau, est un parfait incubateur et fait le lit des larves. Le développement s'y effectue en un temps record dès que la température s'élève. Ce qui explique que les moustiques provoquent des désagréments de la mi-mars à la fin septembre. Du moment où la femelle pond ses œufs jusqu'à l'envol de l'insecte, une semaine suffit en période estivale.

Depuis le milieu des années 2000, un envahisseur venu d'Asie du Sud-Est : « *Aedes albopictus* » plus communément connu sous le nom de moustique tigre remplace progressivement notre moustique urbain. Installé depuis 2004 dans les Alpes-Maritimes, il a depuis colonisé une bonne partie du pourtour méditerranéen et remonte actuellement le long de la vallée du Rhône.

Habitué aux creux d'arbre ou de rocher dans son aire d'origine, le moustique tigre s'adapte parfaitement à tous les petits récipients en eau que l'on trouve autour des

habitations. Comme le *Culex pipiens*, son rayon d'action est faible mais sa férocité est extrême. Le premier viendra troubler votre sommeil, le second peut vous empêcher de profiter de votre extérieur. Outre les nuisances qu'il provoque, le moustique tigre est aussi responsable, même sous nos latitudes, de la transmission de certaines maladies comme la dengue ou le chikungunya.

Les agents de l'EIRAD se livrent chaque semaine à un travail de fourmi pour recenser et surveiller chaque « gîte » à moustiques, qu'ils vont ensuite traiter. Mais si traiter c'est bien, éviter la prolifération des larves c'est mieux. Car de simples précautions suffisent à réduire cette population gênante. Fermer hermétiquement regards ou fosses, protéger tout récupérateur d'eau par un grillage moustiquaire ... Autant d'astuces qui peuvent mener la vie plus dure au moustique, et plus douce à l'homme. Alors soyez vigilants, par des gestes simples vous pouvez réduire fortement la nuisance et lutter contre l'installation du moustique tigre.



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE, UNE PRATIQUE POLLUANTE !

Alors que le printemps arrive, les brûlages de végétaux se multiplient. Activité interdite, car émettrice de plusieurs polluants dont les particules fines, elle reste pourtant pratiquée. En effet, en Rhône-Alpes on estime que 9 % des maisons individuelles ont recours à cette pratique⁽¹⁾.

Dans la vallée de l'Arve, zone sensible pour la qualité de l'air, il est encore plus important de ne pas brûler les déchets verts !

D'autres solutions existent : compostage, broyage puis paillage des plantations, ou apport en déchetterie.

Attention aux idées reçues : le trajet pour l'apport en déchetterie reste bien moins polluant pour la qualité de l'air que le brûlage sur place des déchets végétaux ! En effet, « Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules qu'une voiture à moteur Diesel récente qui parcourt 6 000 km ! ».⁽²⁾

1 - Agir pour la qualité de l'air dans la vallée de l'Arve

De par sa topographie, la vallée de l'Arve est régulièrement exposée à des épisodes de pollution de

l'air. Ainsi, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), prévoit d'agir sur les différentes sources d'émission. Si le chauffage au bois et le transport routier sont à l'origine de la majorité des rejets de particules, la combustion à l'air libre des végétaux participe également aux émissions de plusieurs polluants. Activité courante et à première vue anodine, le brûlage à l'air libre contribue significativement aux niveaux de pollution durant les épisodes anticycloniques.

2 - Le brûlage des déchets verts émet des polluants dangereux pour notre santé

Outre la gêne occasionnée au voisinage par les fumées et les risques d'incendies, la combustion à l'air libre des déchets verts est très polluante pour la santé et l'environnement, particulièrement quand les déchets végétaux brûlés sont humides.

En effet, c'est une source d'émission de particules dans l'air, mais aussi d'autres composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), le benzène ou des dioxines. Ce brûlage, en association avec d'autres déchets (plastiques, bois traités, papiers souillés, carburant) est totalement à proscrire en raison de sa haute toxicité.

3 - Une pratique interdite !

Particuliers, entreprises, collectivités, ... pour tous, le brûlage à l'air libre des déchets et l'écobuage sont strictement interdits sur l'ensemble du territoire de la vallée de l'Arve, en dehors de dérogations préfectorales spécifiques.

En effet :

- L'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit tout brûlage à l'air libre des déchets ménagers depuis plusieurs années.
- L'arrêté préfectoral n° 2012131-0019 interdit toute pratique d'écobuage ou de feu de forêt herbes ou broussailles dans le périmètre du PPA.

ATTENTION : Toute incinération de végétaux est passible d'une contravention de 450 € (article 131-13 du nouveau code pénal).

4 - Des solutions pour ne pas polluer et ne pas gaspiller

Les activités de jardinage (taille des haies, élagage, tontes, ...) génèrent d'importantes quantités de déchets végétaux. Ces déchets peuvent trouver bien des emplois au jardin.

• Transformer les déchets verts sur place :

- **Compostez vos déchets verts** avec vos déchets de cuisine (épluchures de légumes, restes de repas...). Cela permet de réduire le volume de vos poubelles et de produire un amendement de qualité pour vos sols.

A savoir : Un tas de compost correctement géré ne sent pas mauvais !

- **Broyez les branchages** et utilisez le broyat obtenu pour :

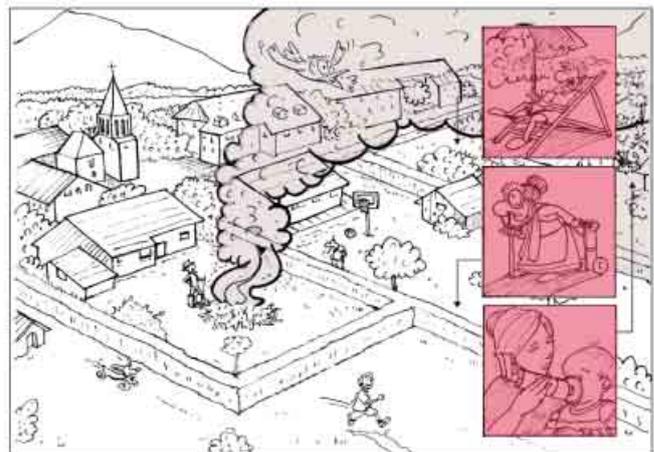
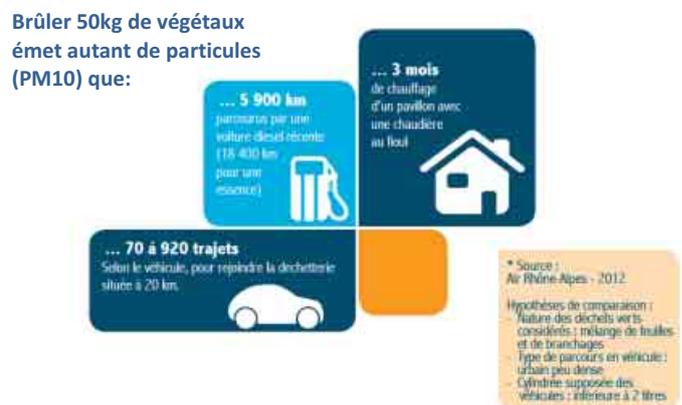
- pailler vos plantations dans le potager ou les massifs fleuris (préserve les plantes des variations de température et d'humidité, évite la pousse des mauvaises herbes, fertilise le sol) ;
- enrichir votre compost (matière sèche et ligneuse, favorable à l'aération du compost).

• Les apporter en déchetterie

Ces déchets seront ensuite valorisés par compostage (par la commune ou par une société indépendante).

A savoir : Le trajet pour l'apport en déchetterie reste bien moins polluant pour la qualité de l'air que le brûlage sur place des déchets !

5 - Quelques chiffres à titre de comparaison :



(1) Source ADEME

(2) Source Air Rhone Alpes 2012 – cf illustration page suivante.

Cette information est dispensée dans le cadre du dispositif « Fonds Air Bois », visant à réduire les émissions de polluants issus de la combustion de biomasse (Action du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve). Sources : Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, PPA Arve, et communiqué de presse d'Air-Rhône-Alpes, 2012.

Contact : Syndicat Mixte Aménagement Arve et ses abords – pcaer@sm3a.com / 04 50 25 60 14

Pour un conseil sur les économies d'énergie ou les pratiques écologiques : Association Prioriterre : 04 50 67 17 54

Pour des informations sur la qualité de l'air : Association Air Rhône-Alpes : 09 72 26 48 90

Vie communale

DESTOCKAGE MASSIF DES PAPIERS ADMINISTRATIFS

Du 1^{er} au 6 juin 2015, durant la Semaine Européenne du Développement Durable, le SIDEFAGE organise, en partenariat avec l'Eco-organisme ECOFOLIO, une collecte événementielle de papiers administratifs et magazines, sur 36 communes de son territoire.

Lors de ces 6 jours de collecte, les habitants ainsi que les établissements scolaires sont invités à venir déposer, dans des bennes mises en place exceptionnellement pour cette opération, les papiers archivés depuis des années et dont ils n'ont plus besoin.

Exemples : contrats d'assurance, relevés de compte et talons de chèque, déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu, factures d'électricité, de gaz, d'eau, ainsi que les journaux, magazines, etc.

Ces papiers seront collectés et recyclés en toute confidentialité.

Les Ambassadeurs du tri du SIDEFAGE seront présents lors de cette opération pour informer et sensibiliser sur l'importance du tri des déchets, tout en rappelant les consignes relatives au tri des papiers.

L'objectif de cette collecte est de réaliser une opération de « déstockage massif » des papiers archivés par les habitants du territoire, et ainsi de capter un gisement de papier supplémentaire à la collecte habituelle.

Avec à la clé pour les participants du territoire ayant collecté le plus de papier pendant cette opération : la visite d'une papeterie (tirage au sort) !

Plus d'informations sur cette manifestation : www.sidefage.fr ou 04 50 56 67 30



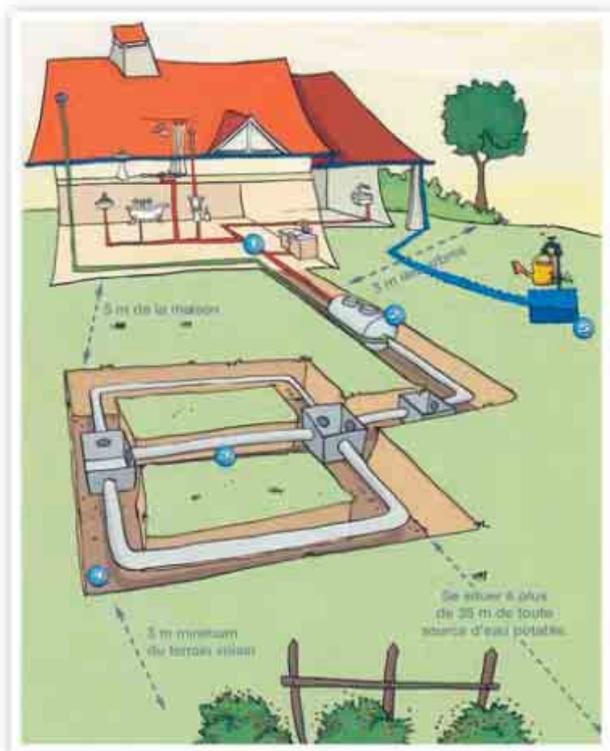
QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR VOTRE ENVIRONNEMENT

- En cas de POLLUTION D'UN COURS D'EAU, appelez immédiatement les pompiers (18).

- Nous rappelons que l'entretien des RUISSEAUX est à la charge des propriétaires de leurs rives.

Des ruisseaux avec embâcles présentent des risques accrus d'inondation. Aussi il est interdit aux vaches de marcher dans un ruisseau (destruction des berges, pollution du ruisseau et ses nombreuses conséquences). En cas d'inondation, la responsabilité des propriétaires des terrains peut être engagée.

- Pour préserver nos chemins nous demandons au CAVALIER(E)S de ne pas passer par les chemins par temps humides ;



- Dans le cadre du diagnostic des installations d'ASSAINISSEMENT non raccordées au réseau des eaux usées, installations dites non collectives, une QUINZAINE DE MAISONS ont été reconnues comme « non conforme avec « INTERVENTION TECHNIQUE OBLIGATOIRE ». Une subvention de 3 000 € peut être obtenue auprès de l'Agence de l'Eau. Le Service Assainissement de la Communauté de Commune du Pays Rochois, peut vous aider à monter vos dossiers et à obtenir cette subvention (Tel. 04 50 03 39 92). Un éco-prêt à 0% est également possible. En 2014, ce service a déjà contribué à obtenir cette subvention pour 11 installations sur le Pays Rochois.

http://www.ccpaysrochois.fr/vie_pratique-assainissement_nc.htm

INFORMATION SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PÊCHE SUR LES ÉTANGS DE L'ESPACE BORNE PONT DE BELLECOMBE.

Nous vous transmettons les informations données par le SM3A. Depuis le 8 février 2013, le SM3A a mis à disposition, pour l'exercice de droit de pêche, 5 étangs de l'Espace Borne Pont de Bellecombe, propriété du SM3A, au profit de l'AAPPMA du Faucigny. Tous les étangs ne sont pas ouverts à la pêche afin de préserver notamment la nidification de certaines espèces telle que celles du Bonglios nain.

A Arenthon, la pêche s'exerce ainsi sur certaines des berges de l'étang en rive droite du Nant de Sion au lieu-dit les Sablons Nord et sur l'étang Millet, au cœur du complexe des îles de la Barque. L'activité pêche s'effectue sur ces secteurs sous détention d'un permis de pêche. Elle est interdite sur les autres étangs de la commune appartenant au SM3A. Elle est autorisée uniquement ½ heure avant le lever du soleil et après le coucher du soleil. Aussi il est demandé de ne pas piétiner les roselières, lieu de nidification ; ne pas déranger les espèces protégées ; ne pas aménager de postes de pêche ; ne pas rempoissonner les sites.

Aussi la divagation ou la baignade des animaux dans les étangs est interdite. La navigation est interdite sur les étangs. Ne pas accéder avec un véhicule à moteur au-delà des barrières et des bornes de fermeture à la circulation. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le SM3A (04 50 25 60 14)

NETTOYAGE DES CHEMINS

Samedi 11 avril, après les enfants de l'Ecole primaire, un groupe de volontaires, chasseurs, pompiers, membres de la commission environnement élargie ou élus ont nettoyé les bords de nos routes, de concert avec la commune de Scientrier. La municipalité remercie chacun.



CRUE DES PREMIERS JOURS DE MAI

En ce début mai, la nature nous a rappelé à l'ordre... voici 3 clichés de l'Arve en crue pris le 1^{er} mai 2015.



Vie communale

■ Travaux

Ces derniers mois, pour des raisons de sécurité, nous avons procédé à l'abattage des arbres du cimetière (photo de gauche) ; au rabattage du peuplier situé aux Chars, peuplier d'une quarantaine de mètres qui devenait dangereux (photo de droite)



■ Attention c'est l'été

L'opération « tranquillité-vacances » est renouvelée pour l'année 2015. Elle a pour but d'enrayer l'augmentation du nombre de cambriolages durant les vacances scolaires (d'été et autres périodes) et de contribuer à développer les relations entre les forces de sécurité intérieure et la population.

Les résultats obtenus au cours des années précédentes montrent en effet une diminution du nombre de vols par effraction pour les résidences qui avaient intégré ce dispositif.

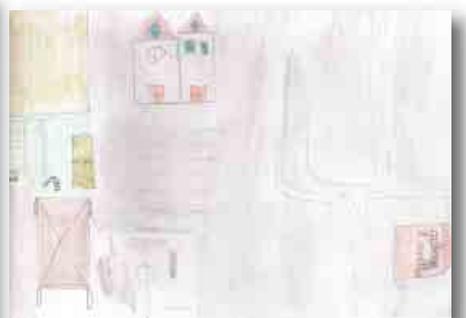
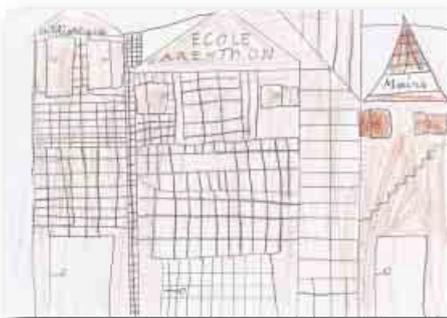
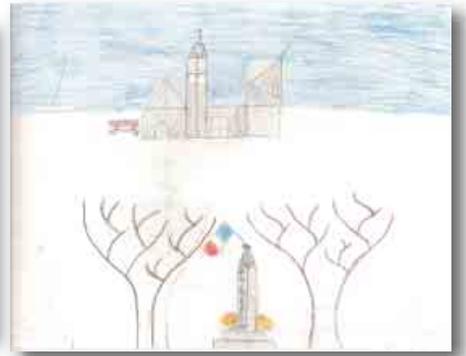
Avant de partir, vous pouvez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances et pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Il vous appartient donc, si vous devez vous absenter durant ces périodes de vacances scolaires, d'en informer la gendarmerie de La Roche-sur-Foron (523 Avenue Charles de Gaulle - Tél. : 04 50 03 00 15) ; en cas de problèmes, ces derniers vous préviendront personnellement ou prendront contact avec la personne de votre choix.

Ce service est bien entendu gratuit et le ministère de l'Intérieur a édité plusieurs brochures, disponibles en commissariat et gendarmeries, pour vous renseigner.



Vie communale



Vie scolaire et périscolaire

■ Service enfance jeunesse et sport

Bonjour à toutes et à tous !!!

Voici quelques nouvelles du Service Enfance Jeunesse et Sport de la commune.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, les enfants de l'école Benoît Chamoux peuvent participer aux **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)** mis en place par l'équipe pédagogique du service. Cette année, nous proposons des activités sur le thème de la nature. Au programme : création d'animaux et de fleurs en origami, vaches en matériaux de récupération, guirlandes de fleurs, pantins éléphants, girafes en bouchons en lièges, pompons en fleurs, création de masques et de maracas... sans oublier les jeux sportifs et les grands jeux d'extérieur dès que le beau temps nous le permet.

Ces nouveaux temps d'accueil ont été opportuns pour l'organisation du **carnaval de l'école Benoît Chamoux**. Ainsi, le vendredi 13 mars, une centaine de participants déguisés ont défilé dans les rues d'Arenthon et ont récolté des friandises chez les habitants pour ensuite se les partager. Cet événement festif a permis de réunir les enfants et leurs familles ainsi que les animateurs du service et les instituteurs de l'école.

En parallèle de ces activités, les enfants ont pu poursuivre la découverte de sports en participant à l'**Ecole Municipale des Sports (EMS)**. Certains se sont essayés aux sports collectifs (handball, basket-ball...) tandis que d'autres plus téméraires ont choisi l'escalade, le roller... ou une activité encore peu connue le Géocaching qui consiste à chercher des « caches » abritant des « trésors ».

Les jeunes de 12 à 17 ans ont le droit aussi à leur part d'activités... Durant les vacances d'hiver, ils ont pu profiter de belles journées ensoleillées au ski et d'un bon repas copieux au Plateau des Glières. D'autres ont préféré rester dans la vallée pour s'essayer aux jeux du casino, se relooker, se fabriquer un porte smartphone... ou encore jouer aux chefs en participant au Goûter presque parfait. Une journée sportive inter-co a également été organisée avec 9 communes du département. Les jeunes ont pu se « défier » à la luge, au biathlon ainsi que se familiariser avec la recherche d'ARVA.

Ce printemps, les jeunes du **Point Accueil Jeunesse (PAJ)** ont pu aller grimper à la plaine des Rocailles, faire du vtt entre Morillon et la Cascade du Rouget. Certains ont participé à une journée de sensibilisation sur le handicap en milieu sportif. Ils se sont essayés au basket en fauteuil roulant et à l'escalade en aveugle. Du scrapbooking et un apéro party était également au programme. Enfin, un grand jeu fut organisé à la cité d'Yvoire et 15 jeunes ont participé à une journée de sensibilisation sur le monde des abeilles.

Nouvel événement de ce printemps : **la chasse à l'œuf** qui a eu lieu le mercredi 8 avril. Ce projet a permis de réunir plus de 300 personnes (enfants et parents) d'Arenthon et des communes voisines. Durant l'après-midi, chaque enfant s'est mis à la recherche d'œufs (blancs, violets, oranges ou jaunes, en fonction de son âge) pour remplir sa boîte d'œufs et remporter ensuite un paquet de chocolats. Dans le secteur délimité, les enfants pouvaient également essayer de trouver les œufs en or pour repartir avec de beaux lots offerts par les commerces du Pays Rochois. Ce mercredi aura également été l'occasion pour les participants de déguster une crêpe, se faire maquiller, se défier aux jeux en bois ou encore de découvrir la slack-line et le rola-bola.



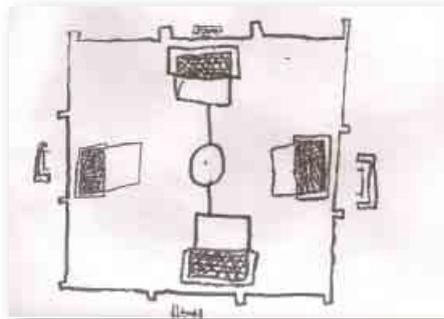
Vie scolaire et périscolaire



Comme chaque année les élèves de l'Ecole primaire ont également participé au nettoyage des chemins le vendredi 10 avril. La municipalité remercie tous les élèves, le directeur de l'Ecole, les institutrices, les membres du service jeunesse et les parents accompagnants.



Maquette du village réalisée par les enfants à l'Ecole



Dates d'inscriptions Service Enfance Jeunesse et Sport

1 - Dates d'inscriptions pour la Cantine et la Périscolaire

Les inscriptions se font au bureau du service Enfance Jeunesse et Sport de 15h45 à 18h30 aux dates suivantes :

Mois	Jours
Mai	Le 26, 28 et 29
Juin	Le 29 et 30
Septembre	Le 21, 22 et 24
Octobre	Le 12, 13 et 15
Novembre	Le 23, 24 et 26
Décembre	Le 14, 15 et 17

2 - Dates d'inscriptions pour l'Ecole Municipale des Sports

Les inscriptions se font au bureau du service Enfance Jeunesse et Sport de 15h45 à 18h30 aux dates suivantes :

Mois	Jours
octobre	Le 12, 13 et 15
décembre	Le 14, 15 et 17

3 - Dates d'inscriptions pour le PAJ

Les inscriptions se font au bureau du service Enfance Jeunesse et Sport aux dates suivantes :

Vacances	Période d'inscriptions
Vacances de la Toussaint (du 17/10 au 02/11)	Du lundi 5 octobre au vendredi 16 octobre
Vacances d'été (06/07 au 17/07 ; du 17/08 au 28/08)	Du Lundi 22 juin au vendredi 03 juillet

Vie associative

■ Rock & Volley

Vous connaissez très certainement l'Association des Jeunes d'Arenthon, auteur des vogues festives du village depuis plusieurs années déjà. Après un court moment d'inactivité, la nouvelle équipe qui constitue l'association est plus motivée que jamais, avec au bureau Anthony Egg comme président, comme vice-président Quentin Huys, Paul Belotti en trésorier et enfin Joaquim Estopinan a le rôle de secrétaire.

Par ailleurs, nous avons de belles ambitions pour cette année. Comme vous avez pu le constater lors du dernier carnaval d'Amancy en mars, les jeunes de l'association ont su mettre l'ambiance à l'aide de leur char et de leurs déguisements sur le thème de la ferme et ce, malgré la pluie.

Cet été les jeunes d'Arenthon vont frapper plus fort que jamais avec un projet très ambitieux et original durant la journée du 4 juillet. Nous nommons « Rock and Volley », le tout premier tournoi de volley d'Arenthon combiné à des concerts de rock et en clôturant avec un bal durant la nuit.

Rise et Jack's Sound mettront l'ambiance avec leurs sons électriques et Rock'N Roll.

Pour accompagner le tout, la buvette vous proposera un large choix de nourriture et de boissons pour passer l'une des plus belles journées de l'année.

Si tout se passe bien, les jeunes n'hésiteront pas à faire de « Rock and Volley » un événement récurrent dans les années à venir. Sachez également que nos petites têtes ont encore pleins de projets brillants. D'après les rumeurs, d'ici les années à venir, nous aurons le droit à la diffusion de films sur grand écran en plein air ! Excitant n'est-ce pas ?

Contactez-nous !

E-mail : associationdesjeunesdarenthon@gmail.com

Tél. : 06 79 82 13 18 (vice-président)

Les Jeunes d'Arenthon

■ Le Comité des Fêtes

Les soirées belote : Avec 812 joueurs répartis sur 9 soirées, les vendredis belote sont toujours une réussite. Les fidèles et les occasionnels ont du plaisir à se rencontrer et à échanger, dans la bonne humeur, un moment de convivialité. Les belotes reprendront dès le mois d'octobre. Petit message pour les Arenthonnais « VENEZ JOUER !

La récré des aînés : Cette année encore elle a rassemblé nos aînés qui ont chanté les vieux airs savoyards au son de l'accordéon de Magalie. Les plus hardis ont follement dansé jusqu'à la soupe à l'oignon mitonnée par les copains Georges et Bernard. Grand merci à tous les participants et à l'année prochaine !!! Le comité des Fêtes prépare activement la **fête de la musique** fixée le vendredi 19 JUIN 2015. Nous espérons que celle-ci attirera tous les amateurs de bonne musique et tout particulièrement le groupe « BOOM RANG » et l'enfant du pays « Dr SAAD ».

N'oubliez pas l'**après-midi pétanque** le samedi 22 août 2015.

Notez également les dates des **soirées belote** 2015-2016 : 23 octobre, 6 novembre, 20 novembre, 11 décembre, 8 janvier, 22 janvier, 5 février, 19 février, 11 mars.



Toutes les dates de nos manifestations sont mentionnées au calendrier imprimé par l'ECHO DES ILES.

L'Age d'Or

Le mardi 7 avril 2015, 49 membres de l'Association l'Age d'Or d'Arenthon ont effectué leur sortie de printemps dans la Drôme et le soleil était au rendez-vous. Dans la matinée, visite d'une fabrication artisanale de ravioles à Mours St-Eusèbe avec les conseils du chef et bien sûr... dégustation.

Ensuite, cap sur Marches à la ferme des Payres avec découverte d'un élevage d'oies et dégustation de foie gras d'oie, de rillettes d'oie avec vin blanc local. Puis passage au restaurant dans le Domaine avec menu gourmand composé de produits du terroir avec ambiance musicale, chanteuse et danses.

Après-midi surprise avec le jeu de l'oie. Cinq heureux gagnants ayant trouvé un œuf d'oie caché dans le Domaines se sont vus remettre des produits fabriqués sur place. Tout ceci dans une joyeuse ambiance et déjà au retour des projets pour les mois de mai et juin furent dévoilés.

Le Président : François Viollet.

Adresse mail : francois.viollet74@orange.fr

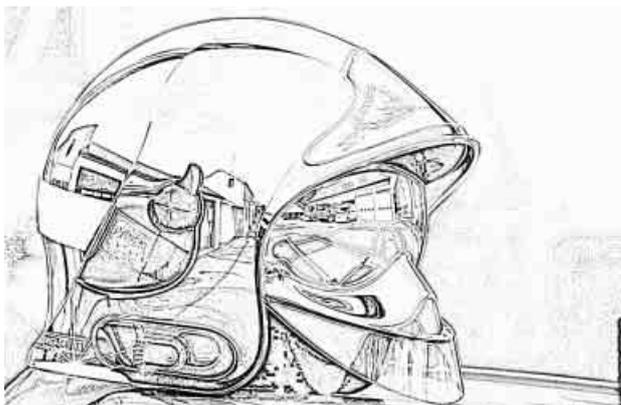


S.O.S. CPI ARENTHON

Nous restons 6 sapeurs pompiers pour vous secourir en cas de détresse.

Diminution de l'effectif pour des raisons diverses.

- **Atteinte de la limite d'âge**
- **Après vingt ans de service**
- **Jeunes recrues ne pouvant s'engager d'avantage**



Vous habitez Arenthon, nouvellement arrivé ou déjà résident et maintenant bien installé, peut-être pouvez-vous nous rejoindre pour renforcer notre effectif et nous permettre de continuer dans nos missions de secours pour sauvegarder vos biens et personnes.

Si l'aventure vous tente vous pouvez entrer en contact avec le chef de centre Ph. GUYENOT au 06 72 67 85 70 ou son adjointe E DECARROUX.

Vie associative

■ Association Mer-Montagne

La visite sur l'Île d'Oléron, son phare du bout du monde et la découverte de la pêche à pieds à marée basse. Ce fut une partie du programme de notre voyage en Charente Maritime le deuxième week-end d'Octobre 2014.

Une belle occasion de renforcer nos liens d'amitiés et de mieux connaître la vie et les traditions des gens de la mer.

C'est comme ça, tout naturellement, que naissent les futurs projets de nos deux associations. Le but (petit rappel pour les nouveaux Arenthonais) est de faire des échanges culturels, sociaux, sportifs, et scolaires, des visites ou des séjours, ...

Créer des relations d'amitié entre les deux communes, Arenthon et Saint Germain de Marencennes dans un esprit de partage et de rencontres.

La soirée repas avec la fameuse Choucroute de la Mer a eu lieu le 28 Mars. Cette année particulièrement, les convives ont apprécié le menu préparé tout spécialement par la nouvelle Chef de l'auberge.

A l'heure où vous lirez ces pages, nous aurons certainement déjà consommé notre dernière activité puisque nous recevons nos amis Charentais le weekend du 8 Mai.

Au programme, repas et coucher en refuge au plateau de Glières et visite du plateau à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'armistice. Sans oublier les bons moments de rigolades...

En projet, on envisage de renouveler la démontagne... et cette fois en compagnie des enfants d'Arenthon... A suivre.

Nous tenons enfin à remercier la municipalité pour l'espace de parole qu'elle offre aux associations dans ce bulletin municipal. Un bon moyen de faire connaître les activités de notre petit groupe.



■ Téléthon 2014

Le téléthon, organisé par les communes d'Arenthon et de Scientrier, a encore été une remarquable réussite.

Les associations, les bénévoles, les généreux donateurs, les municipalités des deux communes ont travaillé pour faire de cette manifestation un moment de convivialité et de partage.

Chacun a pu admirer le magique lâcher de ballons, apprécier le succulent repas animé par l'extraordinaire

orchestre et participer au sympathique concours de belote richement doté.

La somme de 10 239 € a été versée à l'AFM.

Un grand merci à tous !



Nature et Environnement en Pays Rochois

Issue de la fusion entre Arenthon Environnement en Pays Rochois et Pays Rochois au Naturel, notre association a pour objectif de connaître et faire connaître la nature pour mieux la protéger.

Contact : natenv74@gmail.com

ZNIEFF et NATURA 2000 : Kézako ?

ZNIEFF (Zone Nationale d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) :

« Un inventaire national du patrimoine naturel remarquable de référence »

Ce programme, lancé en 1982 et réalisé avec la collaboration de nombreux bénévoles (scientifiques et naturalistes), a permis de réaliser, au niveau régional, l'inventaire des grands ensembles naturels remarquables et des espèces rares ou menacées. C'est un véritable élément d'aide à la décision dans l'aménagement du territoire.

NATURA 2000 : « Agir avec l'homme pour la protection des espèces et des habitats »

Natura 2000 est un réseau de sites européens pour protéger les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats. Une gestion adaptée pour leur conservation est mise en place en tenant compte des spécificités locales et des activités économiques et socio-culturelles. C'est une gestion concertée, basée sur l'engagement volontaire des propriétaires concernés. Les sites qui les abritent sont répertoriés, essentiellement sur la base de l'inventaire ZNIEFF.

	ZNIEFF	NATURA 2000
Initiateur	L'Etat français	L'Europe
Pourquoi	Protéger les habitats d'intérêt et les espèces	Protéger les habitats d'intérêt et les espèces
Financement	aucun	Etat et Europe
Protection réglementaire	aucune	Certaines activités perturbantes peuvent être soumises à autorisation
Comment	Travail d'inventaire de scientifiques et naturalistes bénévoles	1) Choix d'un site en fonction des enjeux naturels 2) Elaboration d'objectifs de protection 3) Mise en place d'actions : charte, contrats
Quoi	Outil de connaissance des milieux et espèces remarquables	Outil de connaissance et de gestion concertée basée sur le volontariat impliquant la population
Porteur	Ministère de l'environnement	Comité de pilotage d'Acteurs locaux (SM3A)

La Znieff « Gravières de l'Arve », en partie sur Arenthon, est devenue NATURA 2000

Cette NATURA 2000 englobe tout un ensemble de gravières issues d'extraction de matériaux, dont une grande partie pour la construction de l'autoroute blanche. Il s'agit donc d'un paysage artificiel mais qui, au fil des années, à peu à peu été conquis par la végétation et la faune. Aujourd'hui, cette zone est particulièrement riche du point de vue écologique en ce qui concerne les habitats naturels et les espèces présentes.

Cette zone, de 800 ha, touche 15 communes sur les bords d'Arve d'Anterne à Marignier jusqu'à la frontière suisse.

10 milieux remarquables : bancs de graviers, étangs et bras morts, pelouses sèches, forêts alluviales comme les saulaies...

Faune : Castor d'Europe (réintroduit), Crapaud sonneur à ventre jaune ainsi que de nombreuses espèces de libellules et de chauve-souris. Oiseaux : hérons pourprés, Blongios nain, Bihoreau gris, Butor étoilé, aigrettes... milans noirs, martin-pêcheurs,

Flore : petite Massette, petite Utriculaire.

Enjeux : Autoépuration des eaux, piège anti-pollution, ralentissement du ruissellement et des vitesses d'écoulement, zone d'expansion des crues, réservoir de biodiversité, barrière anti-érosion et maintien des berges, lutte contre le réchauffement climatique.

Mesures de gestion par charte ou contrat avec les propriétaires :

- Des conseils et une aide aux travaux de débroussaillage, d'élimination de plantes invasives, de faucardage de roselières ou d'aide à la gestion des forêts.
- Des exonérations fiscales partielles de droit de succession et de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Vie associative

Animations 2015 (places limitées, s'inscrire sur le site internet du SM3A)

- Le samedi 4 juillet 2015 : Animation Alp Eau, la forêt épuratrice à PARC O SCIENCES de Saint Pierre en Faucigny
- Le dimanche 5 juillet 2015 : Jeu de piste grandeur nature en bord d'Arve. Départ Arenthon --> Arrivée Contamine sur Arve
- Le samedi 19 septembre 2015 : Découverte insolite de l'Arve en canoraft

Pour en savoir plus :

<http://riviere-arve.org/natura-2000-sur-l-arve.htm>

Chacun peut découvrir ces espaces de nature (pas si ordinaire que cela) à proximité !



Vie intercommunale

■ Communauté de Communes du Pays Rochois (C.C.P.R.)



Les compte-rendus originaux sont disponibles en mairie, à la CCPR et sur le site internet http://www.ccpaysrochois.fr/administration-compte_rendu.htm

Réunion du Conseil Communautaire du 28 octobre 2014

Des demandes de subvention, auprès du Syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement, et de l'Agence de l'eau, sont approuvées pour la réhabilitation et l'extension du réseau de collecte et transit des eaux usées au « Chemin de l'Échelle » à La Roche sur Foron.

Le Conseil communautaire approuve la délégation de maîtrise d'ouvrage assainissement à la Commune d'Eteaux dans le cadre du projet urbain partenarial (PUP) Chemin des Crêtes à Eteaux. Un PUP permet à une collectivité et à des particuliers de réaliser un commun des réseaux publics. Le financement est assués en partie par des particuliers ; le réseau reste dans le domaine public.

La modification du règlement intérieur d'assainissement collectif et non collectif relative à l'évacuation des eaux de piscines : il est interdit de déverser les eaux de vidange et de surverse des bassins dans le réseau d'eaux usées, mais les eaux de nettoyage de bassin et les eaux de lavage des filtres et autres dispositifs de recyclage doivent être évacuées dans le réseau d'eaux usées.

Des modifications du règlement du Service de collecte des déchets sont approuvées.

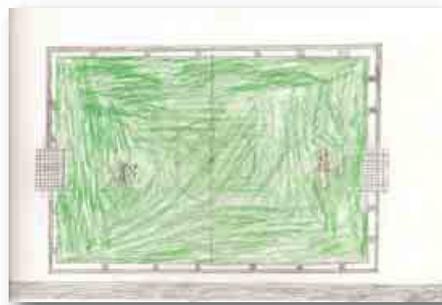
Le Conseil communautaire approuve le soutien aux opérations de logements locatifs sociaux, à hauteur de 40 € / m² de surface utile de logement PLU et 55 € / m² de surface utile de logement PLAI, répartis sur les

communes d'Arenthon (La Fruitière), Eteaux, St Pierre et La Roche.

La convention de financement du projet CEVA (Cornavin, Eaux Vives, Annemasse) permettant la connexion des réseaux ferrés français et suisse, est approuvée. Une augmentation des cadencements au niveau de la gare de La Roche sur Foron est prévue. Cette présente convention concerne le financement des travaux Section Annemasse-frontière, gare Annemasse, gare Evian, branche La Roche sur Foron. Pour la CCPR l'appel de fonds total est de 500 000 € échelonné entre 2015 et 2019.

Une convention de mise à disposition de services entre la CCPR et la commune de St Pierre en Faucigny est approuvée dans le cadre du partage de la chargée de communication de la CCPR.

Le Conseil donne son soutien au projet de rénovation de la ligne ferrovière de la basse vallée de l'Arve (ligne St Gervais, La Roche, Annemasse).



Réunion du Conseil Communautaire du 18 novembre 2014

Le Président de l'Association Régionale de Coopération Syndicat Mixte (ARC SM) présente le Grand Genève, composé d'une communauté d'agglomération, de 8 communautés de communes et d'une commune. Ses quatre grands axes stratégiques sont la mobilité, la coordination de l'aménagement du territoire (activités commerciales, transition énergétique), le développement économique, la communication.

Réunion du Conseil Communautaire du 2 décembre 2014

Le débat prévu au sujet de la possible prise de compétences du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) par la CCPR, est annulé.



Réunion du Conseil Communautaire du 16 décembre 2014

Le débat d'orientation budgétaire a lieu. Concernant le budget principal, la mutualisation du personnel de la CCPR est abordée. Les budgets assainissement, déchets sont également discutés. Des dépenses ainsi que des ajustements comptables nécessaires avant le vote du budget primitif 2015, sont approuvés. Un emprunt d'un montant de 800 000 € est approuvé dans le cadre du projet du parc d'activité commercial.

Les tarifs des prestations de service sont discutés ; il est proposé une augmentation de 0.77 %. Les redevances des particuliers et des professionnels pour les déchets demeurent inchangées. Il est proposé d'augmenter les tarifs des prestations de service, du service d'assainissement de +0.94 % en moyenne.

Le contrat Arve Pure 2018, contrat unique pour une opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique ayant pour périmètre celui de l'Etablissement public territorial de basse (EPTB) et du bassin versant du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), est approuvé tout comme le principe de la contribution de la CCPR plafonnée à un montant de 4 700 € par an pour le poste de coordination mis en place par le SM3A.

Les projets de conventions « Fonds air bois » sont acceptés par le Conseil communautaire. Il s'agit de reconduire les contributions financières à la modernisation des appareils de chauffage individuels au bois des résidences principales de la zone du plan de

protection de l'air (PPA) de la vallée de l'Arve, comme déjà réalisé pour la première tranche de ce dispositif. Le but global de ce fond est de diminuer de 25 % les émissions primaires de PM10, issues des chauffages individuels au bois. Ce programme est porté par le SM3A et les communautés de communes concernées (138 dossiers acceptés pour le territoire de la CCPR pour la première tranche). Pour la deuxième tranche le budget est de 24 460 € pour la CCPR.

L'attribution des marchés d'assurances est approuvée, suite à l'appel d'offres (5 sociétés différentes sont retenues).

La prime de fin d'année 2015 des agents de la CCPR est approuvée (augmentation de 1.12 % par rapport à 2014). Le renouvellement de l'attribution d'un véhicule de fonctions au Directeur général des services est approuvée pour l'année 2015.

Réunion du Conseil Communautaire du 20 janvier 2015

Le lancement de l'étude de faisabilité de production de biométhane par co-digestion à la station d'épuration ARVEA à Arenthon, pour injection au réseau GRDF est approuvée. Après la mise en place d'un démonstrateur d'épuration membranaire de biogaz au sien de la station, pour la production de, il s'agit d'évaluer le potentiel de production de biométhane, d'évaluer son utilisation soit en bio gaz naturel pour véhicules (poids lourds et bus, station implantée à St Pierre en 2015) soit pour son injection au réseau GRDF. Cette étude évaluera le possible traitement de matières méthanogènes extérieures (graisse agro-alimentaires, effluents industriels concentrés, biodéchets de cuisine...), qui seraient co-digérées avec les boues de la station d'épuration. Une pompe à chaleur serait également utilisée pour capter les calories des eaux traitées avant rejet pour le chauffage des bâtiments. Ainsi le méthane produit actuellement par la station ne serait plus brûlé. Le montant prévisionnel global de ce projet serait de 1 766 500 € HT. Diverses subventions seront demandées pour participer au financement de cette étude puis de ce projet s'il est retenu.

L'attribution des marchés du groupement de commandes entre la CCPR, la Communauté de Communes Arve et Salève et la Commune de St Laurent pour la fourniture de carburants, combustibles et huiles est approuvée (2 sociétés : Charvet Lamure Bianco, SAS Ginouves Georges).



Vie intercommunale

Réunion du Conseil Communautaire du 10 février 2015

Les taux d'imposition 2015 ne sont pas augmentés (habitation, foncier, CFE).

La CCPR emploie 124 agents (56 % de temps complets, 44 % à temps non complet) : 61 % de l'effectif est lié aux écoles maternelles et au centre de loisirs, 13 % à l'administration, 26 % aux techniques (assainissement, déchets, bâtiments). Le plan de formation est approuvé.

Les subventions 2015 sont approuvées (80 596 €).

Les budgets primitifs 2015 sont approuvés après discussions (budget principal : 12 219 696 € ; budget ordures ménagères : 3 012 349 € ; budget assainissement : 7 643 074 € ; budget parc d'activités commerciales : 891 111 €).

Le Conseil approuve la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un collecteur d'eaux usées, du renforcement du réseau d'eau potable et de la réfection de voirie, avec le SIVU de CERF et la Commune de La Roche (partie haute rue de Profaty, au lieu-dit « Le Château »). Il approuve également un autre groupement de commande pour la réalisation d'un collecteur d'eaux usées et le remplacement de la conduite d'eau potable avec le SIVU de CERF pour l'extension et la réhabilitation du réseau séparatif au niveau du Chemin de l'Echelle à La Roche. L'intégration du réseau d'eaux usées de la voie Nord de l'opération « Le Domaine des Mâges » à St Pierre a été approuvé au vu de sa conformité. L'aide de l'Agence de l'Eau est approuvée pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ; aide forfaitaire de 3 000 € par réhabilitation de l'installation de particuliers ; la CCPR se porte mandataire).

Les délégués au Comité de pilotage (COPIL) Natura 2000 du site de la Vallée de l'Arve, dont l'emplacement concerne une partie de la Commune d'Arenthon, sont désignés (M. Gaillard, I Mourer suppléante).

Le renouvellement de la convention entre l'association « pour le logement savoyard » et la CCPR est approuvé (permet par exemple de connaître les données relatives à la demande locative sociale).

Le renouvellement des conventions OCAD3E (Eco-systèmes : organisme coordinateur ; Recylum : lampes usagées) est validé, dans le cadre de la collecte des déchets d'équipements électriques électroniques (D3E) en déchetterie.

Réunion du Conseil Communautaire du 24 mars 2015

Les comptes administratifs 2014 ainsi que les comptes de gestion 2014 sont approuvés. L'affectation des résultats 2014 est approuvée.

La constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché pour la fourniture d'électricité est validée entre la CCPR, le Syndicat intercommunal des Rocailles et de Bellecombe, le Sivu Nautique des Foron. La commission d'appel d'offres attachée à ce groupement est également approuvée.

Les statuts de la CCPR est modifiée en perspective d'un possible plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI, 21 voix pour, 15 voix contre, 2 abstentions).

Le rapport annuel de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées aux espaces publics est approuvé.

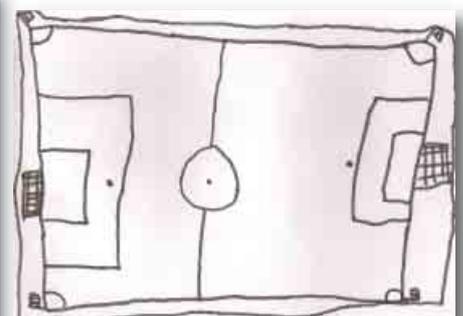
La modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de St Pierre est approuvée.

Les modalités de versement de la subvention pour les travaux de rénovation et de restructuration du centre d'hébergement d'urgence de l'association les Bartavelles à Bonneville est approuvée (subvention totale 15 000 €).

Les conditions pour obtenir un dégrèvement de la partie redevance assainissement collectif, ainsi que ses modalités, dans le cadre de fuite d'eau après compteur sont approuvées.

La nouvelle composition du SIDEFAGE et de son comité sont approuvés, en conséquence de la création de la nouvelle Communauté de Communes Haut Bugéy.

Des modifications du règlement du fonctionnement du centre de loisirs, ainsi que celui des gymnases de la CCPR ont approuvés.



■ SIVU - Espace Nautique des Foron

ouverture

dès le 4 mai 2015

**POUR TOUS LES ÂGES
ET TOUTES LES ENVIES**

Profitez tout l'été de l'un des seuls bassins
découverts de Haute-Savoie !

les Foron
espace aquatique

142 rue des Marmotaines
74800 La Roche-sur-Foron
Tél. 04 50 97 72 00
www.ccpaysrochois.ff



Horaires d'ouverture

du samedi 27 juin au mardi 1^{er} septembre 2015

Tous les jours de 10h15 à 19h30

sauf mardi 10h15 à 10h30

du mercredi 2 septembre au vendredi 16 octobre

Lundi : 12h-13h30

Mardi : 12h-13h30 ; 18h45-20h45

Mercredi : 12h-17h

Jeudi : 12h-13h30

Vendredi : 12h-13h30 ; 18h45-20h45

Samedi : 12h-17h

Dimanche : 10h15-17h30

Comptes rendus

■ Séance du Conseil Municipal du 6 octobre 2014

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET SPORT

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'en raison de l'organisation des nouveaux temps d'activités périscolaires depuis la rentrée scolaire 2014, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse et Sport.

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur qui évoque :

- les règles applicables à la cantine, à l'accueil de loisirs périscolaire, à la garderie périscolaire et à l'Ecole Municipale des Sports
- les mesures disciplinaires.

Monsieur le Maire présente les modifications apportées au règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse et Sport.

Il est précisé que les enfants ne pourront en aucun cas quitter seuls le lieu d'accueil, sauf demande expresse des parents.

A cet effet, une autorisation sera disponible auprès de l'équipe d'animation ; celle-ci devra être retournée au Service Enfance Jeunesse et Sport dûment signée par les parents avec la ou les dates et l'heure précise du départ autorisé.

Par cette demande, les parents déchargeront totalement le Service Enfance Jeunesse et Sport et la Commune d'Arenthon de toute responsabilité vis-à-vis de l'enfant dès lors qu'il aura quitté l'enceinte du lieu d'accueil.

Aucune autorisation de quitter seul l'accueil ne sera possible pour un enfant de moins de 6 ans.

Par ailleurs, concernant l'accueil périscolaire du soir, Monsieur le Maire rappelle qu'il sera facturé à la demi-heure au tarif fixé chaque année par le Conseil municipal. Toute demi-heure entamée ou dépassée de plus de 5 minutes sera facturée.

A la sortie des classes, l'enfant devra venir voir l'animateur de l'accueil périscolaire, qui le pointera sur la liste de présence. Il est donc demandé aux parents de prévenir l'enfant chaque jour s'il va ou non à l'accueil périscolaire.

Pour l'accueil du soir, l'enfant devra être en possession d'un goûter.

L'enfant pourra être récupéré dans les locaux de l'accueil ou à l'extérieur (city-stade) par les parents ou la personne habilitée à cet effet qui signera le registre de sortie.

Pour des raisons d'organisation du service, afin d'éviter toute erreur qui pourrait s'avérer préjudiciable aux enfants et pour faciliter l'organisation des activités, il est conseillé d'éviter autant que possible de venir chercher les enfants à 16h00.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait décidé que le quart d'heure de 15h45 à 16h00 ne serait pas facturé.

Enfin, Monsieur le Maire énonce que dans les cas de fréquentation irrégulière et/ou imprévisible, les parents, et non plus les enfants, devront fournir un ticket spécifique à chaque accueil (sauf EMS) qu'ils remettront la veille au matin avant 8h30 dans une boîte prévue à cet effet :

- Lundi matin pour le mardi
- Mardi matin pour le mercredi et pour le jeudi
- Jeudi matin pour le vendredi
- Vendredi matin pour le lundi
- Vacances et jours fériés : déposer le ticket avant 8h30 le matin du dernier jour d'école pour le jour de la reprise.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur du Service enfance jeunesse et sport dans son intégralité, applicable à compter du 1er septembre 2014.

MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTÉE - RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT EN MICRO-CRÈCHE, ESPACE PUBLIC ET SEPT LOGEMENTS - ATTRIBUTION DES LOTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la procédure d'appel d'offres en 16 lots séparés lancée le 8 juillet 2014 pour la réhabilitation d'un bâtiment en micro-crèche, espace public et sept logements.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à deux reprises, le mercredi 3 septembre 2014 et le lundi 29 septembre 2014 pour l'ouverture des plis et l'analyse des 63 dossiers reçus, selon le jugement des offres avec les critères suivants :

- 60 % sur la valeur technique
- 40 % sur les prix.

Après analyse, les entreprises retenues, s'étant classées première, et comme étant les offres les plus économiquement avantageuses, sont les suivantes :

N° LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT DE L'OFFRE
1	VRD	SMTF	50 439,52 €
2	GROS-OEUVRE	BACCHETI	285 000,00 €
3	CHARPENTE COUVERTURE FERBLANTERIE BARDAGE	ROUX	128 395,65 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	ROUX	46 569,00 €
5	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	ROUX	39 459,21 €
6	DOUBLAGES - CLOISONS - FAUX-PLAFONDS	BONGLET	59 529,20 €
7	CARRELAGES REVETEMENTS MURAUX	SCM	67 500,00 €
8	SOLS SOUPLES	SOLS CONFORT	5 507,41 €
9	PEINTURES INTERIEURES ET EXTERIEURES	BONGLET	51 383,32 €
10	ASCENSEUR	ACAF	24 161,00 €
14	CLOTURES PORTAILS	CSA	11 790,00 €
16	AGENCEMENTS MOBILIERS	ROUX	21 303,50 €
LOT A	CHAUFFAGE SANITAIRE	P2C ENERGIE	115 776,70 €
LOT B	CUISINE EQUIPEMENT	CUNY	11 240,00 €
LOT C	ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	CORNILLON	73 896,47 €
LOT D	VENTILATION	MEYER	18 387,70 €
	TOTAL		1 010 338,68 €

Monsieur le Maire précise que ces montants comprennent la tranche ferme (Réhabilitation d'un bâtiment en micro-crèche et 4 appartements) et la tranche conditionnelle (lots secondaires pour les 3 appartements au nord du bâtiment).

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 16 lots et d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

ATTRIBUE les 16 lots de l'appel d'offres,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont déjà inscrits au Budget Primitif 2014.

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR POUR L'ANNÉE 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'un arrêté interministériel, en date du 16 décembre 1983, fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux.

Le Conseil municipal, après délibération,

Par 13 voix pour,

2 voix contre (B. CAUL-FUTY et J.-P. LE JONCOUR)

et 4 abstentions (J. FREMEAUX, M. MARCAULT, C. PHILIPPE et F. ROSSET)

Considérant les services rendus par Monsieur le Receveur municipal, en sa qualité de conseiller financier de la commune,

DECIDE de lui allouer l'indemnité de conseil indiquée ci-après, calculée par application du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté précité et au taux maximum, pour l'année 2014, soit QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS ET QUATRE-VINGT-SEPT CENTIMES NETS (484,87 € nets).

POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE D'ARENTHON AU SUJET DE LA GÉOTHERMIE ET DES DEMANDES DE PERMIS DE RECHERCHE EN COURS SUR LE TERRITOIRE

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du S.M.3.A. (Syndicat Mixte d'Aménagement des Abords de l'Arve) en date du 24 juillet 2014, au sujet de la géothermie et des demandes de permis de recherche en cours sur le territoire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la même délibération a été prise au sein du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Rochois lors de sa séance du 16 septembre 2014, et qu'il convient par conséquent que la Commune se positionne sur le sujet.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

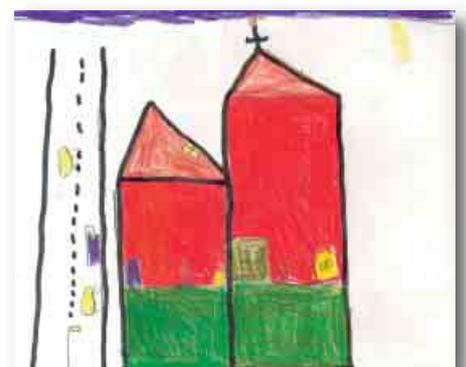
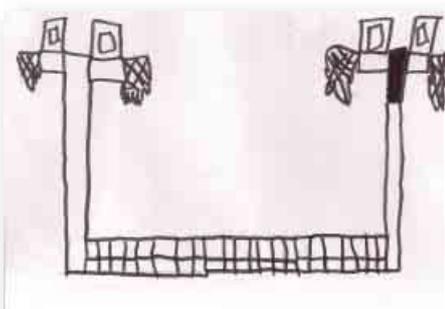
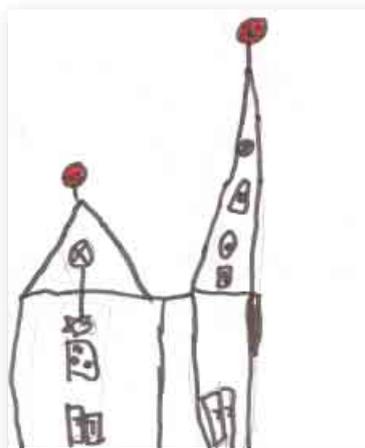
ATTIRE l'attention de Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie sur l'association des gestionnaires locaux relativement à la géothermie profonde vis-à-vis des risques que ces techniques pourraient engendrer pour la qualité des eaux exploitées pour l'eau potable, au-delà des captages prioritaires ;

DEPLORE le caractère tardif de la communication du projet, l'insuffisance de cette dernière, ainsi que la différence de procédures d'instruction et de consultation du public sur de tels sujets, concernant notamment ces deux autorisations de recherche (haute et basse température) ;

SOUHAITE ardemment que soit pris en compte les enjeux locaux de l'eau, qui n'apparaissent pas dans le dossier « d'autorisation de recherche de gîtes géothermiques haute température du Salève » :

- la présence des ressources stratégiques pour l'eau potable,
- la présence d'une Z.R.E. sur la nappe du Genevois ;

DEMANDE qu'avant toute autorisation et délivrance de permis, l'Etat soit vigilant et n'engage pas de signature sur une exclusivité de permis auprès d'un privé, sans s'être assuré d'une forte implication du territoire et des élus locaux, dans un tel choix stratégique.



■ Séance du Conseil Municipal du 5 novembre 2014

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - VIREMENT DE CREDIT

Suite à l'achat de la maison ROULLEAU-ROSNOBLET, il est nécessaire de faire le virement de crédit suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES - VIREMENT DE CREDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020/020	Dépenses imprévues d'investissement	304 800 €	
D total 020	Dépenses imprévues d'investissement	304 800 €	
2115/21	Terrains bâtis		304 800 €
D total 2115/21	Terrains bâtis		304 800 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES - VIREMENT DE CREDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022/022	Dépenses imprévues de fonctionnement	4 000 €	
D total 020	Dépenses imprévues de fonctionnement	4 000 €	
D6718/67	Autres charges exceptionnelles		2 000 €
D total 6718/67	Autres charges exceptionnelles		2 000 €
D66111/66	Intérêts réglés à l'échéance		2 000 €
D Total 66111/66	Intérêts réglés à l'échéance		2 000 €

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
APPROUVE la modification n° 3 proposée.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 - AUGMENTATION DE CREDIT

Afin d'intégrer les travaux d'enfouissement des lignes électriques pour l'opération "sécurisation accès cimetière" et les études de faisabilité réseau chaufferie bois, il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédit en dépenses et en recettes comme suit :

SÉCURISATION ACCÈS CIMETIÈRE

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES - OUVERTURE DE CREDITS

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D21534/041	Réseaux d'électrification		141 552,34 €
Total D 041	Opération patrimoniales		141 552,34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES - OUVERTURE DE CREDITS

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
R13258/041	Subventions des autres group.		74 272,54 €
R168758/041	Autres dettes autres group.		67 279,80 €
Total R 041	Opération patrimoniales		141 552,34 €

ÉTUDE DE FAISABILITÉ RÉSEAU CHAUFFERIE BOIS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES - OUVERTURE DE CREDITS

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D2031/041	Frais d'études		6 099,60 €
Total D 041	Opération patrimoniales		6 099,60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES - OUVERTURE DE CREDITS

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
R13258/041	Subventions des autres group.		3 570,00 €
R238/041	Avance/cde immo corp.		2 529,60 €
Total R 041	Opération patrimoniales		6 099,60 €

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
APPROUVE la modification n° 4 proposée.

MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE : TRAVAUX DE REPRISE DES ACCOTEMENTS DE LA " ROUTE DES CHARS " - APPROBATION DU PROJET ET RÉTRIBUTION DE L'ÉTUDE

La commission déléguée aux travaux propose la reprise des accotements de la "Route des Chars".

Le coût des travaux étant évalués au-delà de 90 000 euros, une procédure adaptée a été lancée le 27 octobre 2014. Ce projet se décomposera en une première tranche dit "tranche ferme" qui débutera au printemps 2015 et deux tranches conditionnelles.

Une entreprise s'est chargée de l'évaluation du coût et de l'étude du projet, il est donc proposé qu'elle puisse être rétribuée en conséquence, si elle n'est pas retenue dans le cadre de la procédure de marché public.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de reprise des accotements le long de la "Route des chars",

AUTORISE la rétribution de l'entreprise en charge de l'étude du projet, sur présentation d'une facture, dans l'hypothèse où celle-ci ne serait pas retenue dans le cadre de la procédure de marché public.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la volonté des élus de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre et d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité ;

Considérant qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue en tous lieux de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur l'extinction de l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures, toute la semaine, sur le territoire de la Commune, ceci afin de réaliser des économies d'énergie.

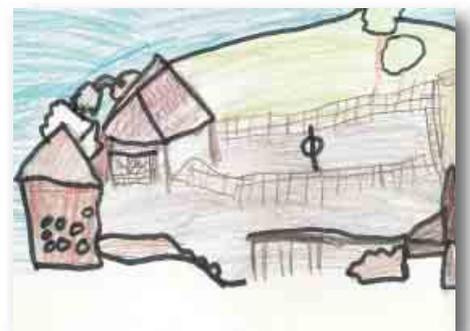
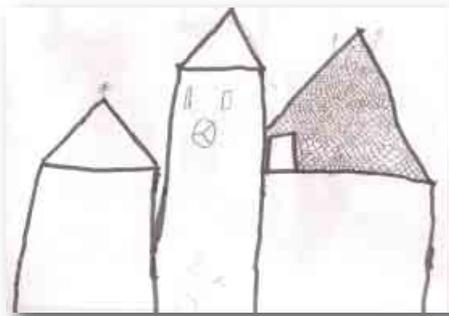
Seuls les axes principaux de circulation et les carrefours dangereux seront maintenus en allumage permanent et l'éclairage sera modulé entre 23 heures et 5 heures, toute la semaine.

Monsieur le Maire précise que ces dispositions prendraient effet le 15 novembre 2014.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de l'extinction de l'éclairage public la nuit (en dehors des axes principaux et des carrefours dangereux) entre 23 heures et 5 heures, toute la semaine,

APPROUVE la prise d'un arrêté de police municipale pour l'interruption de l'éclairage public.



Comptes rendus

■ Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2014

EXÉCUTION DU BUDGET 2015 AVANT SON VOTE

Préalablement au vote du budget primitif 2015, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin d'honorer les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2015, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-I du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014 selon les limites suivantes :

ELEMENTS	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23
Total prévu au budget 2014	63 000	239 400	562 000
Autorisations 2015	15 750	59 850	140 500

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE à mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite des crédits inscrits au budget 2014, et ce, avant le vote du budget 2015.

APPROBATION DES TARIFS COMMUNAUX POUR 2015

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'une délibération unique reprenant tous les tarifs communaux a été approuvée en date du 2 décembre 2013.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du tableau mis à jour.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs à appliquer pour l'année 2015,

DECIDE que cette tarification sera applicable par tacite reconduction sauf modification.

Location de salles

TARIFS SPECIFIQUES AUX ASSOCIATIONS D'ARENTHON À BUT NON LUCRATIF

POUR LA GRANDE SALLE DU REZ-DE-CHAUSSE

DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Fréquences d'utilisation	1 location par an		2 à 3 locations par an		4 locations et plus par an	
	Du 01/04 au 30/09	Du 01/10 au 31/03	Du 01/04 au 30/09	Du 01/10 au 31/03	Du 01/04 au 30/09	Du 01/10 au 31/03
Type d'activité						
Réunions internes à l'association	GRATUIT					
Manifestations régulières ou non accueillant du public à titre payant	GRATUIT		100 €	150 €	Forfait basé sur un tarif horaire de 7 €	

TARIFS COMMUNAUX 2015 – Location des salles municipales

MAISONS DES ASSOCIATIONS	particuliers arenthonnais	Associations arenthonnais	Autres associations, sociétés extérieures	Capacité			
GRANDE SALLE REZ DE CHAUSSEE (avec CUISINE)							
du 1 ^{er} avril au 30 septembre	300	CF TARIFS	300	220			
du 1 ^{er} octobre au 31 mars	350	SPECIFIQUES	350	(180 assis)			
caution	1 000	1 000	1 000				
PETITES SALLES (sans cuisine)					Hiver	Capacité	
					journée	1/2 journée	
Salle N° 1 - LE JALOUVRE rez-de-chaussée (sans cuisine)	non autorisé	GRATUIT	150	75	120	45	150 (130 assis)
Caution		500	500	500	500	500	
Salle N° 1 BIS - SOUS-DINE (rez-de-chaussée côté bar)	non autorisé	GRATUIT	150	75	120	45	60 (50 assis)
Caution		500	500	500	500	500	
Salle N° 2 - LE SALÈVE (1 ^{er} étage)	non autorisé	GRATUIT	100	50	70	35	30
Caution		néant	100	100	100	100	
Salle N° 3 - ARAVIS (2 ^{ème} étage - côté bibliothèque)	non autorisé	GRATUIT	non autorisé				
Caution		néant					
SALLE COMMUNALE (au-dessus de l'auberge)	non autorisé	GRATUIT	50				
Caution		néant	néant				
LOCAL VESTIAIRE DE FOOT H (Période du 1 ^{er} juin au 15 août)	100	GRATUIT	non autorisé				
Caution	500	néant	néant				

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE : ROUTE DES CHARS - REPRISE DES ACCOTEMENTS - CHOIX DU CANDIDAT RETENU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un projet de reprise des accotements de la Route des Chars est en cours. Une procédure a été lancée le 27 octobre dernier comportant une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

Cinq offres valablement régulières ont été déposées le 17 novembre 2014.

Après ouverture des plis et analyse des offres selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, le Maire propose l'offre de l'entreprise SMTP qui a été déclarée économiquement la plus avantageuse, s'étant positionnée première du classement.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise SMTP pour la reprise des accotements, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, pour les trois tranches d'un montant de 83 410 € HT (quatre-vingt-trois mille quatre cent dix euros hors taxes),

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2015.

CLASSEMENT ET DÉCLASSEMENT DU CHEMIN DU FORON

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une régularisation de l'emprise de la voie communale dite « Chemin du Foron » doit être effectuée.

Il donne lecture d'une notice explicative donnant toutes les informations nécessaires pour que l'assemblée prenne une décision de classement et de déclassement de voirie communale.

Il informe le Conseil que la Loi N°. 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II (Journal Officiel du 10 décembre 2004) a modifié l'article L 141-3 du Code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Considérant que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause,

Considérant que le classement et le déclassement peuvent se dispenser d'une enquête publique,

Considérant les extraits du plan cadastral comportant l'indication, d'une part, des limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et, d'autre part, des limites projetées de la voirie communale,

Considérant qu'un échange sans soulte sera réalisé entre les Consorts OEUVRARD et la Commune d'Arenthon,

Considérant qu'une copie de la délibération du Conseil municipal et du dossier technique seront transmis au Service du Cadastre pour modification cadastrale,

Considérant que l'acte de transfert de propriété sera passé parallèlement et publié au fichier immobilier de la Conservation des Hypothèques,

Considérant que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des Consorts OEUVRARD,

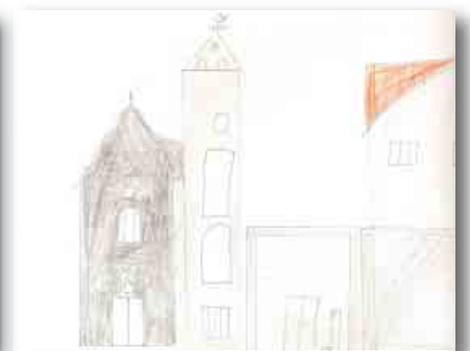
Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE le déclassement du domaine public d'une partie du Chemin du Foron pour une superficie de 342 m² au prix de trois cent quarante-deux euros (342.- €),

AUTORISE le classement dans le domaine public, régularisant l'emprise du Chemin du Foron, pour une superficie de 291 m² au prix de trois cent quarante-deux euros (342.- €),

ENONCE que les frais relatifs à la transaction sont à la charge de Monsieur OEUVRARD,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique qui sera rédigé par l'Etude PICOLLET-CAILLAT, notaires à BONNEVILLE.



Comptes rendus

DÉCISION MODIFICATIVE N° 5

Intégration des études concernant le diagnostic ECLAIRAGE PUBLIC SYANE

Afin d'intégrer les études concernant le diagnostic "réhabilitation éclairage public", il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédits en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES - OUVERTURE DE CREDITS

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D2031/041	Frais d'études		7 089,47 €
Total D 041	Opération patrimoniales		7 089,47 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES - OUVERTURE DE CRÉDITS

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
R13258/041	Subventions des autres group.		1 778,30 €
R238/041	Avance/cde immo corp.		5 311,17 €
Total R 041	Opération patrimoniales		7 089,47 €

Dépassement de la ligne budgétaire concernant les amortissements

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES - VIREMENT DE CREDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D022	Dépenses imprévues	100,00 €	
TOTAL 022	Total dépenses imprévues	100,00 €	
D6811/042	Dot. amort immob corporel		100,00 €
TOTAL 042	Opérations d'ordre entre section		100,00 €

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications proposées.

CESSION D'UNE PARCELLE PAR LA SARL ORIS À LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la société SARL ORIS, aménageur du Lotissement « Le Pré de Berny », s'était engagée à céder au profit de la Commune la parcelle cadastrée section A numéro 1923, d'une superficie de 33 m², destinée à recevoir une aire de moloks.

L'acte de rétrocession des parties communes du lotissement devant être signé entre la société SARL ORIS et l'association syndicale des propriétaires, l'aménagement du Lotissement « Le Pré de Berny » propose de régulariser les cessions concomitamment.

Monsieur le Maire indique que la cession se fera à l'euro symbolique et que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section A numéro 1923, d'une superficie de 33 m²,

PREND ACTE que la cession se fera à l'euro symbolique et que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune,

DONNE tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour la signature de l'acte authentique.



■ Séance du Conseil Municipal du 7 janvier 2015

APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES ASSOCIÉS

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune d'ARENTHON d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 novembre 2014,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte d'adhésion à la constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés adoptée par le SYANE le 21 novembre 2014,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

SUBVENTION ACCORDÉE POUR UN VOYAGE PÉDAGOGIQUE EN PICARDIE ET EN ARTOIS ORGANISÉ PAR LE LYCÉE POLYVALENT GUILLAUME FICHET

Monsieur le Maire donne lecture aux élus de la demande de subvention faite par le lycée polyvalent Guillaume Fichet de Bonneville pour un voyage pédagogique en Picardie et en Artois du 6 au 9 avril 2015, dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, pour trois élèves domiciliés à Arenthon.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil municipal avait décidé d'octroyer une aide financière aux établissements scolaires, dans l'hypothèse où il s'agirait d'un voyage culturel ou linguistique de trois jours minimum.

Les membres du Conseil fixent l'aide financière octroyée aux établissements scolaires pour les voyages culturels et linguistiques des élèves de notre commune à dix euros (10.- €) par enfant et par jour.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DONNE son accord pour l'octroi d'une subvention demandée par le lycée polyvalent Guillaume Fichet de Bonneville pour un montant de QUATRE-VINGT-DIX EUROS (90.- €) (dix euros multipliés par trois jours multipliés par trois élèves).

■ Séance du Conseil Municipal du 2 février 2015

POINT ACCUEIL JEUNESSE : APPROBATION DE TARIFS SPÉCIFIQUES POUR L'ACTIVITÉ DE SKI ALPIN DURANT LES VACANCES D'HIVER 2015

Considérant qu'il est Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée les tarifs s'appliquant aux diverses activités proposées aux jeunes de 12/17 ans, dans le cadre du Point Accueil Jeunesse, ont été approuvés par le Conseil, selon la délibération N°. 2014-42 en date du 5 mai 2014, pour l'année scolaire 2014-2015.

Monsieur le Maire indique qu'un stage de ski alpin est proposé aux enfants durant les journées jeunesse des vacances d'hiver.

Il suggère aux membres de l'assemblée de fixer le montant de la participation supplémentaire à demander aux familles concernées.

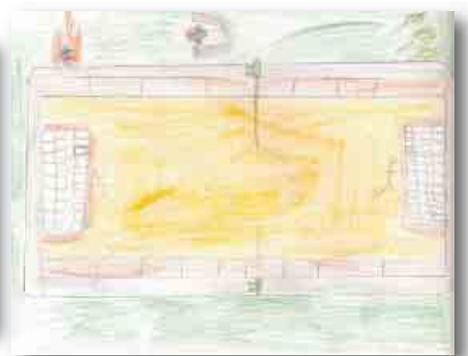
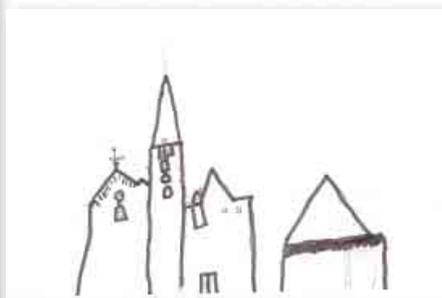
Pour l'activité de ski alpin, Monsieur le Maire propose les tarifs présentés dans le tableau ci-dessous :

Nb de jours	Quotient 1	Quotient 2	Quotient 3	Jeunes non domiciliés sur les communes d'Arenthon et de Scientrier
Quotient familial				
1 jour	9 euros	13 euros	17 euros	17 euros
Offre 2 jours	16 euros	24 euros	32 euros	32 euros
Offre 3 jours	24 euros	36 euros	48 euros	48 euros

Monsieur le Maire précise que sont concernés les jeunes domiciliés sur les communes d'Arenthon et de Scientrier, ainsi que les jeunes non domiciliés sur ces deux communes, dans la limite des places disponibles.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs spécifiques demandés aux familles pour les enfants pratiquant l'activité ski alpin, dans le cadre du Point Accueil Jeunesse, durant les vacances d'hiver 2015.



Comptes rendus

Urbanisme

Déclarations préalables acceptées

BEN ALI Bessam	337, Route du Salève	Pose clôture + installation portail coulissant
BOEX-LEGOS Colette	48, Route des Crêts de Fessy	Création mur de soutènement en floramurs
CAMBIERI Patricia	311, Route des Iles	Réfection toiture + pose velux
CHAUX Andy	380, Route de Fessy	Pose d'une clôture
DEVINCENT Edmond	90, Lotissement de Chanrou	Piscine et abri piscine
MARTIN Simone	156, Chemin du Peuplier	Remplacement balcon défectueux
MEYER Florence	485 Bis, Route de Reignier	Pose filet de protection sur balcon
MILLET Frédéric	278, Route de Fessy	Abri de jardin et abri de voiture
SAGE Michel	1685, Route de Thonon	Création auvent au-dessus de la porte d'entrée
TIMKO Immobilier	156, Chemin de la Tour	Modification façades : fenêtres, balcons, volets + création 40 m ² de surface de plancher

Permis de construire acceptés

BASSET Jacques et Arlette	2646, Route de Bonneville	Extension - Création étage partiel
BERTHOUD Michel	23, Impasse du Faucigny	Abri voitures
BRUN Raphaël et TENET Lucile	2240, Route de Bonneville	Habitation
NEYRAUD Maxime et Muriel	105, Chemin des Marais	Habitation
SCCV Le Clos Scotti 1	Route de Bonneville Lieu-dit Les Chars	Construction de 24 logements répartis sur 5 bâtiments
SOLARSKI Yoann	22, Chemin Martin	Réhabilitation et aménagement d'un logement dans une partie d'un ancien corps de ferme
TIMKO Immobilier	176, Chemin de la Tour	Construction d'un bâtiment de 4 logements
VIOLLET André	244, Chemin de Ravure	Réhabilitation hangar en habitation

Permis d'aménager acceptés

SNC Le Clos Scotti 3	Route de Bonneville	
Lieu-dit Les Chars	3 ^{ème} tranche : Création et aménagement espaces verts, cheminements piétonniers, voirie + stationnements en vue de la construction future de logements	
SNC Le Clos Scotti 1	Route de Bonneville	
Lieu-dit Les Chars	1 ^{ère} tranche : Création et aménagement espaces verts, cheminements piétonniers, voirie + stationnements en vue de la construction future de logements	

Permis de démolir acceptés

BORNAY Bruno	95, Chemin des Marais	Ancien petit atelier
--------------	-----------------------	----------------------

Naissances :

Bienvenue à :

James né le 15 janvier 2015 de Benoit et Blandine FORFERT

Eva née le 30 janvier 2015 de Roberto MESSINA et Isabelle VIOT

Mia née le 12 mars 2015 de Cédric COURTY et Claudie RIGAUD

Noé né le 25 mars 2015 de Jérôme BEAUFILS et Mathilde LEFEBVRE



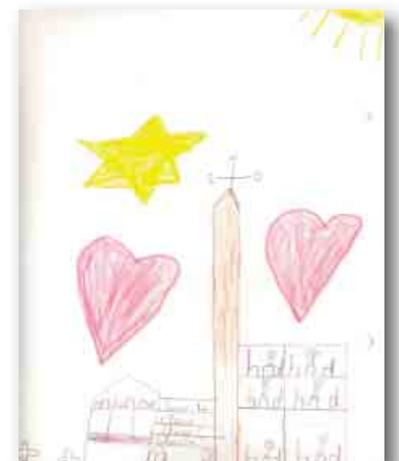
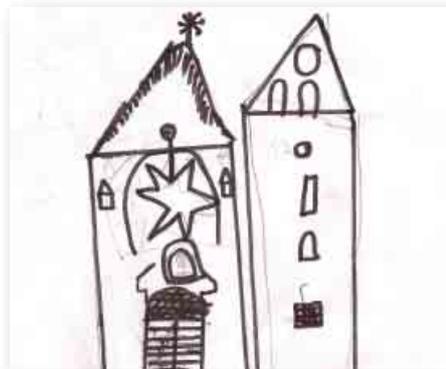
Mariages :

Félicitations à :

RABEZ Pauline et POUSSIER Rémi mariés le 08 novembre 2014

La publication de ces informations d'état-civil a été préalablement autorisée par les familles.

Pour toute prochaine publication d'état-civil dans le bulletin municipal, nous vous invitons à remplir un formulaire d'autorisation de publication auprès du Secrétariat de la Mairie si vous souhaitez que paraisse l'avis d'état-civil, à défaut de quoi nous ne pourrons publier les prochaines naissances, mariages ou décès.



Agenda (2^{ème} semestre)

Juin

1-30	Exposition « L'Art de la récup »		Bibliothèque	Bibliothèque
2	Collecte de papiers		Sous la Grenette	Sidefage
12	Promenade des plus de 60 ans			Commission sociale
13	Fête du Foot			SA2S
19	Fête de la musique		Champs de foire	Comité des Fêtes
26	Fête de la périscolaire	15h45	Champs de foire	Service Jeunesse et Sport
27	Fête de l'Ecole		Champs de foire	Ecole primaire, Association des Parents d'Elève
28	Festival des musiques -accueil d'une harmonie	16h	La Roche sur Foron puis Champs de foire	

Juillet

4	Festival Rock & Volley		Champs de foire	Association des Jeunes d'Arenthon
7	Sortie : Exposition « Matisse et son siècle »		Fondation Pierre Gianadda, Martigny (Suisse)	Commission Culturelle

Août

22	Concours de pétanque		Champ de foire	Comité des fêtes
----	----------------------	--	----------------	------------------

Septembre

.	Reprise de l'activité « Tea or coffee »			Commission culture
.	Promenade des plus de 60 ans			Commission sociale

Octobre

.	Réunion de quartier		Maison des Associations	Municipalité
23	Soirée belote		Maison des Associations	Comité des fêtes

Novembre

.	Collecte alimentaire			Croix Rouge
6	Soirée belote		Maison des Associations	Comité des fêtes
20	Soirée belote		Maison des Associations	Comité des fêtes
.	Assemblée générale		Maison des Associations	Comité des fêtes

Décembre

.	Téléthon		Scientrier	Communes de Scientrier et d'Arenthon
.	Concours de belote du Téléthon		Scientrier	Comité des fêtes
6	Elections régionales			
11	Soirée belote		Maison des Associations	Comité des fêtes
13	Elections régionales			

